



Evaluation Externe

Renforcement de la diversification alimentaire et
amélioration des capacités de résilience des ménages
vulnérables urbains de Port au Prince

Financée par ECHO et SIDA

John Wiater, juin 2012

Photo © John Wiater

Sommaire

Sigles et acronymes	4
Remerciements	5
Résumé exécutif.....	6
Contexte général.....	8
Méthodologie de l'évaluation	10
Constatations	11
Élaboration et conception du projet	11
Planification du projet	16
Mise en œuvre du projet.....	22
Suivi du projet	42
Questions transversales/genre	44
Considérations pour les programmes futurs.....	45
Résumé des conclusions principales	46
Résumé des recommandations.....	48
Annexes	
Annexe 1: Chronologie des principaux événements du projet.....	51
Annexe 2: Tableau de reporting des bonnes pratiques.....	52
Annexe 3: Classification des réalisations du projet en fonction des critères du CAD.....	54
Annexe 4: Bibliographie	56
Annexe 5: Liste des personnes interrogées	58
Annexe 6: Questionnaire d'enquête pour les entretiens avec les bénéficiaires des coupons.....	60
Annexe 7: Tableaux	64
Tableau 1: Nombre de bénéficiaires ayant reçu des coupons et nombre de coupons distribués	
Tableau 2: Nombre de coupons utilisés et échangés	
Tableau 3: Répartition du SCA des personnes interrogées ex-ante et ex-post	
Tableau 4 : Fréquence de la consommation de divers aliments (sur 7 jours)	
Tableau 5: Répartition des dépenses alimentaires quotidiennes des bénéficiaires par niveau de dépenses	

Tableau 6: Derniers produits alimentaires que les bénéficiaires se souviennent d'avoir achetés

Tableau 7: Nombre de repas pris au cours des dernières 24 heures

Tableau 8: Types d'aliments consommés au cours des dernières 24 heures

Tableau 9: Pourcentage de plants effectivement produits dans chaque quartier par rapport aux objectifs

Tableau 10: Nombre de ménages ayant planté et récolté des légumes

Tableau 11: Récolte moyenne de légumes par bénéficiaire, en grammes

Tableau 12: Nombre de bénéficiaires qui ont continué ou qui vont continuer à cultiver un jardin potager

Sigles et acronymes

ACF	Action Contre La Faim
AGR	Activité génératrice de revenus
ASDI	Agence suédoise de coopération internationale au développement
AT	Assistance technique
CAD	Comité d'aide au développement (OCDE)
CAP	Connaissances, attitudes et pratiques
CAP	Consolidated Appeals Process (Processus d'appel consolidé)
CASEC	Conseil d'administration des sections communales
CFW	Cash For Work (Argent contre travail)
CP	Coordinateur de programme
CSA	Coordinateur sécurité alimentaire
DP	Directeur pays
DPA	Directeur pays adjoint
EAH	Eau, assainissement et hygiène
ECHO	European Commission Humanitarian Office (Direction générale de l'aide humanitaire et de la protection civile)
FEA	Femme enceinte et allaitante
FFV	Fresh Food Vouchers (Coupons de produits frais)
FV	Food Vouchers (Coupons alimentaires)
FFW	Food For Work (Vivres contre travail)
HTG	Gourde haïtienne
PAM	Programme alimentaire mondial (ONU)
PaP	Port-au-Prince
PDM	Post Distribution Monitoring (Suivi post distribution)
PTA	Programme de traitement ambulatoire
RP	Responsable de programme
SDAM	Score de diversité alimentaire des ménages

Remerciements

Je voudrais exprimer toute ma gratitude au personnel d'ACF à Port-au-Prince (PaP) pour leur coopération et le soutien qu'ils m'ont apporté. J'ai particulièrement apprécié la façon dont ils m'ont présenté les faits et leurs remarques critiques, objectives et pleines de discernement, sur l'histoire et la mise en œuvre du projet. Toutes ces informations ont été exposées sous la coordination du Directeur pays adjoint (DPA), Fabrice Carbonne. L'éclairage qu'ils m'ont apporté sur le cycle de vie du projet, et leur validation constructive de mes constatations et de mes recommandations initiales auront, je l'espère, permis à ce rapport d'être plus exact et plus utile au niveau opérationnel.

Je sais tout particulièrement gré à Camille Donnat, responsable de programme (RP) sécurité alimentaire à PaP et point focal affecté à l'évaluation. Elle a identifié et organisé les nombreux documents de suivi et d'évaluation nécessaires à mon travail, ce qui m'a permis d'évaluer les réalisations qualitatives et quantitatives du programme ainsi que d'en déterminer les lacunes.

Je suis profondément reconnaissant à Gerda Jasmine, responsable de programme adjointe, et à Elisabeth Cadet, responsable du projet sécurité alimentaire, qui, tout au long de cette évaluation, m'ont aidé à joindre les comités de quartier, un comité de femmes, des bénéficiaires de coupons, des commerçants et des bénéficiaires maraîchers, puis à organiser des entretiens individuels ou des réunions de groupe avec ces personnes. Leur aptitude à créer un lien avec les bénéficiaires, et à reformuler certaines de mes questions pour que ces informateurs les comprennent et y répondent aisément, s'est révélée fort précieuse.

Je tiens finalement à remercier les membres des comités de quartier ainsi que les nombreux bénéficiaires qui m'ont accueilli chez eux et sur leur lieu de travail (les marchés), et qui ont pris le temps de répondre à la longue liste de mes questions. Sans leur franchise et leur transparence, il aurait été difficile de déterminer l'impact potentiel du projet sur leur vie à court et à long terme. J'espère que Gerda, Élisabeth et moi avons réussi à obtenir des réponses exactes de leur part. J'ai retiré de ces conversations une appréciation certaine de la détermination des bénéficiaires à améliorer leur vie et leurs moyens de subsistance. L'enthousiasme des membres bénévoles des comités locaux d'organisation est un terreau fertile et une fondation solide sur lesquels ACF pourrait continuer à baser sa recherche de solutions durables au grave problème de l'insécurité alimentaire affectant la population urbaine pauvre de Port-au-Prince.

Résumé exécutif

À la suite d'un précédent programme de distribution de coupons de produits frais (FFV) réalisé à Port-au-Prince en 2010, ACF a conçu un projet de prévention de la malnutrition chez les ménages très vulnérables à l'insécurité alimentaire via la promotion d'une consommation alimentaire diversifiée. Une demande de financement a été soumise à l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI) et à la Direction générale de l'aide humanitaire et de la protection civile (ECHO). Ce projet comportait trois volets:

1. La distribution de FV aux ménages vulnérables;
2. Le renforcement des compétences commerciales de petits commerçants qui vendent des produits alimentaires par le biais d'une formation;
3. Des activités de maraîchage urbain pour que les bénéficiaires aient accès à une alimentation diversifiée grâce à leur propre production agricole.

Ces projets ont été soumis à ASDI et ECHO en octobre 2010 et en avril 2011 respectivement. Ils ont été approuvés le 28 juin et le 22 août 2011. Le financement d'ECHO a été accordé rétroactivement au 1er avril. Ce financement rétroactif a permis à ACF de préparer les outils de mise en œuvre du projet et d'entreprendre la sélection des bénéficiaires. En juin et juillet, 4 500 ménages ont été identifiés et sélectionnés pour recevoir des coupons de produits frais (légumes, fruits, viande, poisson, volaille), des produits alimentaires de base (céréales, tubercules) et du combustible pour la cuisine (charbon de bois) pendant quatre mois. En août, le personnel du projet a été recruté, les contrats ont été passés et les employés ont reçu une formation d'introduction au projet. Les mois de septembre et d'octobre ont été consacrés à un travail de mobilisation et de préparation des leaders communautaires pour la mise en œuvre du projet, travail qui a abouti à la signature d'accords avec les quatre comités de quartier du projet. Au même moment, des pépinières étaient mises en place pour le volet de maraîchage urbain et une enquête Connaissances, attitudes et pratiques (CAP) était menée auprès des ménages bénéficiaires. (Pour plus d'informations sur le déroulement du projet et ses événements clés, voir l'[annexe 1](#)).

Les coupons ont été distribués aux bénéficiaires de novembre 2011 à février 2012, à raison d'une distribution par mois. 4 488 familles en moyenne ont reçu des coupons chaque mois, soit 99,7% de l'objectif du projet.

300 commerçants étaient initialement inscrits pour vendre des produits frais, des produits de base et du charbon de bois aux bénéficiaires en échange de FV, mais 6 se sont désistés avant que le projet ne commence. Les 294 commerçants restants ont reçu une formation sur toute la durée du projet pour renforcer leur capacité à gérer un petit commerce.

Enfin, 200 ménages ont été sélectionnés pour prendre part au volet de maraîchage urbain du projet. Parmi eux, 11 ménages ont abandonné le projet au début de sa mise en œuvre, ce qui laissait donc 189 ménages. Les participants ont reçu des semences, du terreau, des récipients et une formation leur apprenant à cultiver un jardin potager urbain sur un petit bout de terrain près de chez eux, afin de diversifier l'alimentation de leur famille grâce à leur propre production.

Il s'agissait là d'un volet pilote, même si au moment de l'évaluation, ACF ne se préparait pas à poursuivre cette initiative avec un projet à grande échelle. Bien que des erreurs aient été commises lors de ce premier essai de maraîchage urbain, c'est un concept qui semble tout à fait

adapté aux besoins des populations urbaines pauvres, car il cherche à remédier aux causes de l'insécurité alimentaire. C'est une idée prometteuse en principe, même si son déploiement présenterait de véritables défis organisationnels et techniques. Malgré les résultats mitigés obtenus au départ, le volet de maraîchage urbain représente donc une « bonne pratique », qui mérite, en principe, d'être répétée (voir l'[annexe 2](#)).

Les Termes de référence de l'évaluation demandaient que le projet soit évalué en fonction des critères établis par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Si l'on prend en compte les sept critères en question, l'évaluateur estime que le projet a été mis en œuvre de manière adéquate. Sur une échelle allant de 1 à 5, « 5 » représentant une très bonne note et « 1 » étant la plus mauvaise note, le projet obtient une note moyenne de 3,29. Si l'on exclut le critère de « pérennité », en partant du principe que le projet était axé sur le court terme/le relèvement, ce qui excluait toute chance réelle de pérenniser les changements de consommation alimentaire, on pourrait accorder une note un peu plus élevée à la mise en œuvre de ce projet: 3,5. C'est sur les critères de pertinence/adaptation, d'efficacité et d'efficience que l'évaluateur a accordé les meilleures notes (4) au projet, c'est-à-dire sur des critères qui se rapportent à la qualité de la mise en œuvre des actions prévues dans la proposition d'intervention.

En revanche, le projet n'a obtenu qu'une note médiocre (2) en ce qui concerne la pérennité. Il convient de reconnaître que le projet, tel qu'il avait été conçu et approuvé par le bailleur, ne proposait pas explicitement d'aboutir à des réalisations pérennes. Il n'est toutefois pas déraisonnable de demander s'il est opportun d'investir dans des activités dont les résultats attendus ne pourront pas durer au-delà des distributions d'aide proprement dites, si ce n'est dans le cas d'une intervention d'urgence au sens strict, pour sauver des vies. Bien que le projet ait été conçu au départ pour compléter une intervention d'urgence onze mois environ après le séisme, ce n'est que vingt mois après le déclenchement de la crise initiale que les distributions de FV ont eu lieu. Tout ceci sera exposé plus en détail dans le corps du rapport et dans l'[annexe 3](#).

Contexte général

Depuis le séisme de magnitude 7 qui a frappé Haïti près de Port-au-Prince en janvier 2010, ACF met en œuvre une série de projets visant à répondre aux besoins de la population touchée. Après avoir répondu aux besoins des familles sans abri réfugiées dans plusieurs camps, l'attention d'ACF s'est tournée vers les besoins de la population des quartiers défavorisés. L'ONG cherchait à y accélérer le processus de « retour à la normale » pour éviter de contribuer à un « effet d'attrait », qui risquait d'encourager la migration des familles vers des camps de déplacés déjà surpeuplés, afin d'y recevoir une aide humanitaire.

C'est dans ce contexte qu'ACF, influencée par le fait que le réseau local/national de producteurs et de vendeurs de produits frais était resté en grande partie intact après le séisme (bien qu'ayant subi de plein fouet l'effondrement de la demande), a planifié et mis en œuvre un projet de soutien nutritionnel dans cinq quartiers défavorisés¹, en distribuant des coupons de produits frais (FFV) permettant aux ménages bénéficiaires d'acheter des produits frais sur les marchés locaux. Les évaluations interne² et externe³ de cette intervention de quatre mois ont réaffirmé l'authenticité des niveaux d'insécurité alimentaire régnant dans les quartiers ciblés et ont apporté suffisamment de preuves des effets positifs du projet sur les bénéficiaires pour justifier l'organisation d'une deuxième phase d'assistance, conduite sur un mode similaire.

Un nouveau projet a donc été mis sur pied pour poursuivre ces activités dans les mêmes quartiers, en y ajoutant un volet de maraîchage urbain. Il s'agissait là d'une initiative pilote qui cherchait un moyen viable d'offrir aux bénéficiaires une source durable d'aliments riches en vitamines avec lesquels diversifier leur alimentation. Le projet a été soumis une première fois à l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI) pour qu'elle en considère le financement en octobre 2010, dans le cadre du processus d'appel consolidé (CAP), puis de nouveau en mai 2011, avant d'être finalement approuvé en juin 2011. Une proposition de financement conjoint a été soumise à ECHO fin avril 2011. Un processus de négociation dynamique a conduit ECHO à accepter d'accorder son financement rétroactivement, à compter du 1^{er} avril 2011. ACF a par conséquent pu planifier les opérations et effectuer un travail préparatoire, ce qui a facilité le démarrage efficace du programme une fois l'accord formel du bailleur obtenu.

Comme les besoins d'urgence diminuaient en intensité et qu'on s'éloignait de la nécessité d'apporter une aide humanitaire inconditionnelle, un volet pilote de maraîchage urbain (production de légumes) a été incorporé au projet, pour chercher un moyen durable de diversifier l'alimentation des populations urbaines pauvres. Il a été décidé de cibler 200 familles habitant dans deux quartiers, Terre Blanche (Carrefour Feuille) et Djobel (Vallée de Bourdon), où les familles avaient suffisamment de place pour cultiver de petits jardins potagers. Cette initiative pilote a débuté en juillet, avec l'installation de deux pépinières.

Tandis que le projet FFV précédent avait été mené dans des conditions d'urgence, ACF a cette fois pu entreprendre une étude de vulnérabilité approfondie entre mai et juillet pour

¹ Cité Lucien (Haute Tourgeau), Canneau (Canapé Vert), Djobel (Vallée de Bourdon, Saint Michel (Solino) et Carrefour Feuille.

² Document de capitalisation: Programme de coupons produits alimentaires frais dans le cadre de la réponse d'urgence au séisme, Port-au-Prince, Haïti. Septembre 2010

³ Rapport d'évaluation externe des activités « Argent contre travail » (Cash For Work). Janvier 2011

définir/affiner les critères de vulnérabilité qui devaient guider les comités de coordination des quartiers participants lors de la sélection des bénéficiaires⁴. Il était attendu que le recours à des critères affinés et plus explicites limiterait le risque de voir les comités abuser de leur fonction, qui était de contribuer à l'identification des ménages vulnérables pour qu'ils participent au projet, en pratiquant le favoritisme et/ou la corruption. Après avoir examiné les niveaux de vulnérabilité dans 14 quartiers de Port-au-Prince, ACF a retenu les mêmes cinq quartiers que pour le projet FFV précédent, en y ajoutant le quartier de Saint Michel (Solino).

En septembre et octobre, ACF a passé des accords avec les comités de ces six quartiers, qui ont ensuite mené une identification préliminaire des bénéficiaires et présenté leurs propositions de listes. Ces listes ont été validées par ACF de concert avec les membres des comités. Ces activités essentielles ayant été réalisées, la première des quatre distributions mensuelles de coupons à 4 500 familles a pu avoir lieu, du 17 au 22 octobre.

La version finale du projet envisageait de poursuivre les objectifs suivants:

Objectif général:

Prévenir la malnutrition et contribuer à l'amélioration des capacités de résilience des populations urbaines affectées par le séisme du 12 janvier 2010.

Objectifs spécifiques:

Améliorer la situation économique et alimentaire des populations affectées par le séisme du 12 janvier 2010 dans les quartiers cibles de Port-au-Prince. *Indicateurs:*

- 1) *La part du revenu des ménages consacrée à l'alimentation diminue de 15%.*
- 2) *Les ménages connaissent une amélioration de leur accès à la nourriture.*
- 3) *Le statut nutritionnel des enfants âgés de 6 à 60 mois ne connaît pas de détérioration pour 85% des ménages de l'échantillon.*

Résultats:

1. Les ménages qui reçoivent des FV améliorent leur niveau de sécurité alimentaire par l'accès à une alimentation diversifiée. *Indicateurs:*

- *Au moins 95% des bénéficiaires inscrits reçoivent des coupons tous les mois.*
- *Au moins 90% des coupons distribués sont utilisés par les bénéficiaires et échangés par les commerçants.*
- *Les scores de diversité alimentaire (SDAM) des ménages bénéficiaires progressent d'un point.*
- *80% des bénéficiaires interrogés ont amélioré leurs connaissances en matière de bonnes pratiques nutritionnelles et montrent qu'ils en appliquent au moins une dans leur vie quotidienne.*

2. Les activités économiques des commerçants sur les marchés se trouvent renforcées grâce à la distribution de coupons, qui stimule le pouvoir d'achat des ménages bénéficiaires.

Indicateurs:

- *Le revenu que les commerçants participants tirent de leurs ventes augmente de 15% en moyenne.*

⁴ Étude sur la vulnérabilité urbaine à Port-au-Prince: Définition de critères de vulnérabilité pour la sélection des populations cibles des interventions sécurité alimentaire et moyens d'existence. Juillet 2010

- *70% des commerçants participants reconnaissent avoir amélioré leurs connaissances commerciales.*
3. La diversification alimentaire est encouragée de manière durable chez les bénéficiaires participant au volet de maraîchage urbain. *Indicateurs:*
- *D'octobre à décembre, 70% des ménages participants couvrent 30% de leur consommation de légumes grâce à leur propre production.*
 - *70% des ménages participants déclarent vouloir continuer leurs activités maraîchères à l'avenir.*
 - *50% des ménages participants tirent un revenu de la vente d'une partie des produits de leur jardin.*

Méthodologie de l'évaluation

Juste avant d'arriver en Haïti et tout au long de l'évaluation, l'évaluateur a consulté la documentation de programmation/planification et de suivi & évaluation (M&E) qui lui a été fournie par ACF/Paris et ACF/PaP (voir l'[annexe 4 - Bibliographie](#)). Le premier jour de sa mission, l'évaluateur a reçu un briefing général initial du directeur pays (DP) d'ACF/Haïti, du directeur pays adjoint (DPA), du coordinateur de programme de Port-au-Prince et du Responsable sécurité d'ACF/Haïti. Il a ensuite eu des entretiens approfondis avec la RP du projet FV (on trouvera la liste des personnes consultées par l'évaluateur dans l'[annexe 5](#)).

Des entretiens ont été conduits avec les membres des comités de quartier et des bénéficiaires, sélectionnés de manière aléatoire (par l'évaluateur) dans trois quartiers (Cité Lucien, Djobel et Plateau Charles), afin de recueillir des informations qualitatives et quantitatives sur les activités menées, leurs résultats et les avantages que les bénéficiaires des FV en ont retirés. Les entretiens avec les membres des comités de quartier ont eu lieu en groupes de discussion, tandis que les 18 bénéficiaires étaient interviewés individuellement (six par quartier).

L'évaluateur avait au départ sélectionné ces bénéficiaires à l'avance, de manière aléatoire, à partir des listes fournies par ACF. Cependant, ces listes étaient organisées par ordre alphabétique et non par quartier ou secteur. Or, une fois sur le terrain, l'évaluateur a réalisé que les ménages sélectionnés étaient éparpillés sur une zone très étendue, avec différents points d'accès par la route en raison de la topographie. Il a rendu visite aux bénéficiaires sélectionnés quand c'était possible, mais lorsque cela posait trop de difficultés logistiques, les membres des comités l'ont aidé à trouver des bénéficiaires de remplacement, qui n'habitaient pas loin et qui se trouvaient chez eux. Il ne s'agit donc pas à proprement parler d'une sélection aléatoire. Toutefois, il n'y a aucune raison de croire que les membres des comités aient eu des intentions cachées lorsqu'ils ont identifié/choisi les nouveaux bénéficiaires à interviewer.

Les entretiens ont été conduits sur la base d'un questionnaire relativement bref, qui contenait 35 questions (voir l'[annexe 6](#)). Seuls les bénéficiaires inscrits au programme ont participé aux entretiens, mais quelques exceptions ont été faites pour les autres membres de leurs familles qui avaient joué un rôle direct dans l'achat de nourriture avec les coupons, et qui connaissaient bien les habitudes alimentaires du ménage.

Les réponses ont été saisies à l'aide de tableaux Excel.

L'évaluateur a retenu deux marchés, celui de Canapé Vert (qui sert les bénéficiaires de Djobel, Canneau et Cité Lucien) et de Lalue (où viennent s'approvisionner les bénéficiaires habitant à Saint Michel et Plateau Charles), pour y conduire des entretiens avec des commerçants sélectionnés. Une journée a été consacrée à cette tâche. Les fortes pluies qui sont tombées ce jour-là (le matin comme l'après-midi) n'ont permis d'interroger que huit commerçants (5 à Lalue et 3 à Canapé Vert). Les trois groupes de produits étaient cependant représentés dans ces entretiens, avec deux marchands de produits alimentaires de base, trois de fruits et légumes frais, un boucher, un poissonnier et un vendeur de charbon de bois.

L'évaluateur a également rendu visite à des bénéficiaires maraîchers dans les deux quartiers où le volet de maraîchage urbain avait eu lieu. Il a visité la pépinière de Djobel et en a interrogé les quatre membres. Il n'a cependant pas visité celle de Terre Blanche puisqu'elle n'était pas en phase de production à ce moment-là. À Terre Blanche, cinq bénéficiaires ont reçu l'évaluateur chez eux, pour des entretiens individuels. En revanche, les pluies ont rendu l'accès aux ménages de Djobel difficile, voire impossible. Une discussion a donc été menée avec sept bénéficiaires de ce quartier, dans un endroit accessible et pratique pour tous.

Constatations

Élaboration et conception du projet

Connaissance de la nature et du niveau des besoins au moment de la planification et de la conception du projet

Le personnel d'ACF/Haïti affecté au programme s'est servi de nombreuses sources, évaluations et rapports de situation provenant de la communauté humanitaire, pour concevoir et planifier ce projet. Plus important encore, ils connaissaient déjà bien l'ampleur et l'étendue de la pauvreté régnant dans les quartiers vulnérables de Port-au-Prince ciblés par le projet, du fait de leur participation à la mise en œuvre des précédentes distributions d'argent contre travail (CFW) et de FFV en 2010. Le rapport interne (Document de capitalisation) sur le projet FFV et l'évaluation externe du projet CFW contenaient également des éclairages et des recommandations pertinents.

En outre, l'équipe du projet FV avait une solide connaissance de terrain de cinq des six quartiers finalement ciblés, grâce à sa participation aux activités du précédent projet. Le personnel du programme a mis à profit la période précédant l'approbation du projet par ECHO (avril à juin) pour réaliser de nouvelles consultations avec les acteurs communautaires, et notamment avec les membres des diverses associations de secteur et des associations de femmes, afin d'effectuer un travail préparatoire en prévision des activités à venir.

Le projet s'est inscrit, de façon appropriée, dans la stratégie 2011 d'ACF/Haïti, qui était d'appuyer la réinstallation des populations déplacées dans leur quartier d'origine en créant des conditions de « normalité » au sein des populations de ces secteurs. À cet égard, l'appui apporté par le projet au renforcement continu des mécanismes du marché alimentaire, en particulier en ce qui concerne les produits frais de production nationale, était tout à fait pertinent et adapté aux besoins de relèvement existant à ce moment-là.

Néanmoins, plus d'un an après le choc physique, psychologique et économique initial, et en dépit des remarques formulées dans le rapport d'enquête interne et, plus tard, dans l'étude de vulnérabilité, le projet était encore essentiellement conçu comme une intervention d'urgence/de

post-urgence, en termes d'approche, de portée et de calendrier. Or le problème de la pauvreté, et par conséquent de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, était essentiellement structurel/chronique, et ressemblait en plusieurs points au problème existant dans les bidonvilles urbains de Port-au-Prince avant la catastrophe, même s'il faut reconnaître qu'il a été exacerbé par les dommages matériels et les bouleversements économiques causés par le séisme.

Les deux rapports mentionnés précédemment reconnaissaient que l'insécurité alimentaire était due aux contraintes de revenu (manque de travail) et que les mauvaises habitudes de consommation alimentaire n'étaient pas tant le fait de l'ignorance que de la nécessité, étant donné le pouvoir d'achat limité des ménages. Les mauvais schémas de consommation alimentaire reflétaient le fait que les ménages devaient se débrouiller pour nourrir leur famille avec de maigres revenus. Le rapport d'enquête interne du projet de 2010 contenait quatre observations clés que la version 2011 du projet n'a pas réellement prises en compte:

- ✓ Si la courte durée du projet a conduit à quelques améliorations en ce qui concerne les connaissances nutritionnelles, elle n'a pas modifié les pratiques nutritionnelles, certainement pas de manière durable.
- ✓ Il s'est avéré difficile de déterminer précisément dans quelle mesure les bénéficiaires avaient assimilé les messages diffusés sur la diversification alimentaire. Il ne s'agissait pas tant d'un problème de connaissances que d'une question de pratiques/habitudes.
- ✓ L'insécurité alimentaire et la diversification alimentaire dépendaient du revenu.
- ✓ Il n'était pas facile de faire respecter les règles d'utilisation des coupons, que ce soit par les bénéficiaires ou les commerçants.

Ceci étant dit, le projet a été ajusté pour prendre en compte trois remarques liées à la manière dont les FV s'intègrent dans un programme général appuyant les moyens de subsistance des ménages:

- ✓ ACF a ajouté des coupons permettant l'achat de produits alimentaires de base (céréales, légumes secs, huile, etc.) et de charbon de bois (qui représente une part importante des dépenses quotidiennes des ménages, directement liée à la préparation et à la consommation de nourriture).
- ✓ L'ONG a également réduit la valeur individuelle des coupons distribués chaque mois, allouant désormais 5 coupons valant 200 gourdes haïtiennes aux bénéficiaires pour l'achat de produits frais et de base.
- ✓ Enfin, ACF a introduit un volet de maraîchage urbain (de manière limitée puisqu'il s'agissait d'une initiative pilote), qui devait être un moyen durable d'améliorer, au moins en partie, l'accès des ménages aux produits frais, soit grâce à leur propre production, soit grâce au revenu généré par la vente de leurs légumes.

En résumé, il y avait une contradiction entre la « lettre » et l'« esprit » du projet. Il avait été conçu et élaboré comme une intervention de post-urgence à très court terme, qui s'inscrivait dans une stratégie de soutien à la réinstallation des ménages sinistrés par le séisme en soulageant leur insécurité alimentaire immédiate. Le cadre logique du projet prévoyait à cet effet des interventions ponctuelles. Cependant, en même temps, l'« esprit » du projet, tel qu'il apparaît dans différentes parties de la documentation, concevait des activités visiblement axées sur l'amélioration de la diversification alimentaire, à commencer par le titre même donné au projet, mais aussi par son insistance sur le rôle des FV et de la consommation de produits frais permise par la formation des bénéficiaires. À cet égard, des enquêtes CAP ont été réalisées ex-ante et ex-post, pour mesurer les changements de connaissances, attitudes et pratiques.

En fin de compte, le projet tel qu'il a été planifié et conçu était trop bref et trop isolé du contexte général des moyens de subsistance des ménages vulnérables vivant dans les bidonvilles urbains de Port-au-Prince pour conduire à des améliorations durables de la sécurité alimentaire, au-delà de la période de distribution des FV. La courte durée et la portée limitée des sessions de sensibilisation et de formation dispensées aux bénéficiaires n'étaient pas cohérentes, à certains égards, avec la nature du problème, et ne permettaient pas de répondre efficacement à l'incapacité des ménages à appliquer de bonnes habitudes de consommation alimentaire, un problème bien antérieur au séisme (on trouvera plus de détails sur ce point dans la suite du présent rapport). Pour changer les attitudes et les pratiques (culturelles et d'adaptation), il aurait fallu disposer de beaucoup plus de temps; un projet de quatre mois consacrant très peu de temps à la formation n'y pouvait suffire.

Recommandation n°1:

À moins d'une crise grave soudaine, ACF ne devrait pas envisager d'autres programmes de distribution de nourriture ou de « quasi-nourriture » (les coupons) à court terme, de style intervention d'urgence. La situation à Port-au-Prince requiert désormais la mise en œuvre de projets qui promeuvent des solutions durables au problème de l'insécurité alimentaire (même si elles ne sont que partielles).

La conceptualisation et la conception de la deuxième phase du projet ont été, dans une certaine mesure, influencées par l'intérêt implicite qu'un représentant d'ECHO, à Bruxelles, ressentait pour la modalité FFV d'ACF. Il semble avoir estimé qu'ACF devrait continuer à développer son modèle afin de devenir un élément clé d'un programme de protection sociale pour Port-au-Prince. Il ne semble toutefois pas que son enthousiasme ait été partagé au niveau de la mission et les choses en sont restées là. Certains pensaient de même que le PAM pourrait envisager de mettre au point des politiques et des programmes similaires au modèle d'ACF, visant à fournir des filets de protection sociale à la population. Cela n'a pas abouti non plus et l'initiative d'ACF, brève et ponctuelle qu'elle était, en est restée là.

Néanmoins, selon l'évaluateur, le fait que la population haïtienne ait besoin de filets de protection sociale urbaine constitue une véritable urgence, qui mérite d'être envisagée dans le cadre d'une approche intervenant sur les moyens de subsistance pour s'attaquer à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition. Trouver un travail et d'autres opportunités génératrices de revenu qui paient le « salaire minimum vital » reste hors de portée pour la plupart des citoyens pauvres. Les gens se débrouillent avec ce qu'ils peuvent trouver. Toutefois, certaines pratiques culturelles relatives aux festivals et aux moments importants de la vie (mariage et décès) concourent à forcer les ménages à réduire leur consommation de nourriture pour faire face aux dépenses occasionnées par ces festivités. On peut également remarquer que l'éducation des enfants a tant d'importance pour les citoyens pauvres qu'ils réduisent leurs dépenses alimentaires pour pouvoir payer les frais de scolarité et les dépenses annexes. Les communautés urbaines connaissent donc elles aussi des périodes d'insécurité alimentaire particulièrement graves, même si elles ne sont pas aussi prononcées que les périodes de soudure dont souffrent les communautés rurales.

Recommandation n°2:

Le niveau de pauvreté aiguë qui touche les bidonvilles urbains de Port-au-Prince pourrait

justifier la mise en œuvre d'un programme de type « filet de sécurité » pour la sécurité alimentaire urbaine. Il faudrait mener une telle intervention aux moments de l'année où l'insécurité alimentaire est la plus élevée (par exemple, la rentrée des classes après les vacances). L'assistance fournie devrait être de nature conditionnelle (de type FFW/CFW) afin de permettre une « auto-sélection » des bénéficiaires potentiels et de contribuer au bien-être et à la qualité de vie dans les quartiers sélectionnés par le truchement d'une réhabilitation/de la création d'infrastructures sociales et de production. Un tel filet de sécurité devrait être assuré par un programme de portée plus large et de plus longue durée que celui qui vient de se terminer.

Adéquation de la conception du projet avec le contexte local et avec une définition adéquate des risques et des hypothèses de travail

La première phase du projet FV a prouvé que les marchés locaux vendant des produits frais et de base fonctionnaient normalement et pouvaient répondre à la demande supplémentaire que le programme allait générer. Les employés du volet sécurité alimentaire étaient conscients du risque potentiel d'inflation exogène des prix de l'alimentation et avaient intégré le suivi des prix des marchés dans leur plan de suivi. Heureusement, l'inflation des prix alimentaires n'a pas posé de menace matérielle. Cependant, ACF savait que, si cela avait été le cas, elle devrait peut-être ajuster la valeur de l'aide apportée, dans la mesure du possible.

Lorsqu'ils ont planifié les distributions avec les comités de quartier, les employés des volets sécurité alimentaire et logistique/sécurité ont pris soin de chercher et d'examiner soigneusement tous les sites pouvant servir aux distributions du point de vue de la sécurité (pour les bénéficiaires comme pour le personnel chargé des distributions), ce qui était tout à fait approprié. Des périmètres de sécurité et des mesures de contrôle des foules ont été mis en place.

Saint Michel est le seul quartier où ces dispositions se sont révélées inadéquates étant donné l'ampleur et les actions de la foule qui attendait la distribution des coupons (et qui comptait peut-être des non-bénéficiaires espérant en profiter, eux aussi). Au cours de la première distribution mensuelle, il est devenu impossible de contrôler la foule qui s'était rassemblée. Il a donc été décidé de mettre fin à la distribution de la journée, ce qui était la bonne décision. ACF a réagi promptement et, de concert avec les comités, a analysé la nature du problème et les mesures à prendre pour y remédier. Ils ont décidé que les distributions auraient désormais lieu hors du quartier lui-même (sur un site proche du stade principal de la ville). Il va sans dire que le dérangement occasionné n'a guère plu aux membres des comités et aux bénéficiaires, mais ACF a réussi à les convaincre des avantages de cette décision. L'ONG a également dispensé une formation complémentaire aux membres des comités chargés de coordonner le contrôle des foules. Les distributions ultérieures se sont déroulées sans incidents notables.

Malheureusement, les risques relatifs à la culture des légumes, à savoir la nécessité de respecter les spécifications techniques liées au calendrier agricole haïtien, semblent avoir été négligés et c'est le strict respect du calendrier global de la mise en œuvre du projet qui a primé. Le succès de la production agricole a été compromis par la saison des pluies (des cyclones). Nous en parlerons plus en détail dans la suite du rapport.

Sélection des différents volets du projet

ACF a choisi de fonder les efforts qu'elle souhaitait mener pour soulager l'insécurité alimentaire des ménages très vulnérables, au moins temporairement, sur le recours aux FV. C'était un choix

pertinent, qui a été utilisé de manière adéquate comme moyen de transférer des ressources aux familles pour qu'elles puissent se procurer davantage de nourriture, et des aliments plus nourrissants. Le fait que certains ménages (si ce n'est tous les ménages) ont traité les coupons comme une « monnaie » fongible signifie que les FV leur ont apporté des bénéfices plus larges en termes de moyens de subsistance. Si c'est le cas, il incombe à ACF de considérer si le rapport coût/efficacité d'un programme qui fournit et distribue des FV est plus intéressant que celui d'un programme de transferts monétaires lorsqu'on cherche à renforcer la sécurité alimentaire.

Lors des entretiens menés avec l'évaluateur, le personnel du programme a souligné l'opportunité du recours aux FV pour améliorer la diversification alimentaire des ménages. Pourtant, si l'on justifie la modalité de FV par l'argument du soutien apporté à la diversification alimentaire, on se heurte à une incohérence, du fait du calendrier du projet et des actions menées pour assurer la pérennité des changements de CAP nutritionnelles.

Les employés du projet ont fréquemment défendu le fait que le projet avait été conçu comme une intervention d'urgence/post-urgence, en arguant du soutien que les FV avaient apporté à des familles qui avaient récemment quitté les camps de personnes déplacées pour rentrer dans leur communauté. Toutefois, l'examen des listes de bénéficiaires mises à la disposition de l'évaluateur n'a pas permis de calculer le pourcentage des familles récemment rentrées chez elles. Il ne fait aucun doute que tous les bénéficiaires rencontrés étaient extrêmement pauvres et en situation d'insécurité alimentaire grave (ce qui était peut-être également le cas avant le séisme). En ce sens, il se peut que le projet ait exagéré le côté urgence/les conditions d'urgence dans lesquelles vivaient les populations des quartiers ciblés, et qu'il ait manqué de reconnaître ce qui constituait peut-être une condition structurelle de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire dans ces quartiers.

ACF a accordé une attention considérable à la sensibilisation et à la formation, des éléments clés du projet devant améliorer les connaissances et pratiques des ménages en matière de nutrition et de bonnes habitudes alimentaires. Il est certain que rafraîchir la mémoire des bénéficiaires sur l'importance d'avoir une alimentation équilibrée a servi à maintenir cette question au cœur de la vie quotidienne des familles. Cependant, l'évaluateur estime qu'il était erroné et peu judicieux de supposer que les mauvaises pratiques alimentaires des bénéficiaires étaient dues à un manque de connaissances et de conscience des enjeux. Le rôle/la fonction de la formation auraient été plus cohérents avec la nature du problème si l'approche et la portée du projet avaient été davantage axées sur la promotion (l'adoption de pratiques viables), et moins sur l'aspect pédagogique (l'étude du sujet).

Il est évident que le volet de maraîchage urbain était l'élément le plus intéressant et le plus prometteur du projet, en principe. Il était en effet cohérent avec les besoins humanitaires des quartiers pauvres, qui évoluent constamment, et avec le plan stratégique d'ACF, à savoir appuyer le « retour à la normale » pour contrebalancer l'« effet d'attrait » que l'assistance humanitaire distribuée aux personnes déplacées accueillies dans des camps peut exercer. Il s'agissait d'une tentative méritoire pour trouver des solutions durables, sur le plus long terme, à l'insécurité alimentaire.

Planification du projet

La couverture géographique et démographique était-elle appropriée et adéquate?

Il ne fait aucun doute que les quartiers ciblés par le projet comptaient parmi les plus vulnérables de la capitale. ACF a utilisé au mieux les connaissances dont elle disposait sur la pauvreté, les conditions en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, ainsi que l'étude de vulnérabilité. Lorsqu'elle a sélectionné les quartiers et secteurs devant participer au programme parmi tous ceux qui étaient éligibles, l'ONG s'est en outre servie d'un critère d'exclusion: le terrain sur lequel les familles étaient installées était-il défini comme « habitable » par les autorités gouvernementales? Cette mesure avait été mise en place pour empêcher les ménages d'occuper des zones à risque (d'inondation ou de glissement de terrain), qui pourraient mettre leur vie en danger ou tout simplement causer une nouvelle vague de déplacements de population en cas de catastrophe naturelle. ACF a respecté la réglementation, car elle craignait, si elle offrait une assistance humanitaire dans ces localités, de créer indirectement un nouvel « effet d'attrait » vers les zones à risque.

Cependant, après que les familles ayant des enfants inscrits au Programme de traitement ambulatoire (PTA) dans chaque quartier eurent été incluses dans les listes de bénéficiaires des FV, ACF a estimé que le programme atteindrait environ 35,5% des ménages vulnérables de ces communautés.

On est en droit de se demander ce que le projet a gagné ou perdu du fait d'avoir ainsi étendu sa couverture à six communautés, dont il ne pouvait couvrir que 35,5% des ménages vulnérables. La couverture limitée du projet a sans doute rendu le processus de sélection plus difficile pour les communautés participantes comme pour le personnel d'ACF. Un ciblage géographique plus focalisé aurait facilité les questions logistiques et aurait permis à ACF de concentrer ses ressources de formation, ce qui lui aurait peut-être permis d'avoir plus d'impact. Cela aurait été particulièrement pertinent si le projet avait duré plus longtemps et comporté une formation plus approfondie ainsi que des investissements dans les infrastructures sociales (avec peut-être des projets EAH ou de maraîchage urbain conduits sur une plus grande échelle). Dans le cas de tels projets, et particulièrement ceux où il est essentiel de changer les attitudes et pratiques des bénéficiaires pour avoir un impact durable (assainissement environnemental et hygiène en milieu urbain), il faut atteindre la masse critique nécessaire, ce qui implique de concentrer les investissements au lieu de les étaler.

D'un autre côté, si le projet avait été plus focalisé, il aurait fallu disposer d'un plus grand nombre de sites/jours de distribution afin de pouvoir assurer le contrôle des foules. Cela aurait en outre mené à une concentration des gains économiques entre les mains des commerçants participants travaillant sur les marchés concernés. Il aurait donc fallu inviter un plus grand nombre de commerçants à participer au projet, afin d'éviter que les bénéfices exceptionnels qu'ils en auraient tiré ne soient exorbitants, mais on peut alors se demander si un nombre suffisant de marchands auraient souhaité y participer. ACF aurait pu résoudre les complications résultant d'une concentration du projet en investissant un temps suffisant à la sensibilisation, à la mobilisation et à la planification. Il va sans dire qu'elle ne disposait pas du temps nécessaire étant donné le calendrier établi pour le projet lors de sa conception.

Néanmoins, étant donné la nature très ponctuelle de l'intervention et la nature de ses réalisations, on peut dire que la sélection des quartiers n'a ni facilité, ni gêné la mise en œuvre du projet ou

ses réalisations. Il ne fait aucun doute que le projet a ciblé des quartiers qui méritaient/avaient vraiment besoin d'assistance, grâce à une évaluation efficace des vulnérabilités relatives.

Les critères d'identification et de ciblage des bénéficiaires étaient-ils pertinents et adéquats?

Le ciblage des quartiers ne présentait guère de difficultés, comparé au classement, par ordre de priorité, des ménages les plus vulnérables dans chaque quartier, dans les limites des ressources dont ACF disposait. Le fait que l'incidence de la malnutrition aiguë sévère en Haïti est bien en dessous des niveaux d'urgence complique les critères de vulnérabilité, et il devient plus difficile de les mesurer, et de les comparer en fonction de leur poids relatif, pour le ciblage des bénéficiaires. Le taux de couverture du projet étant estimé à 35,5%, il y avait beaucoup plus de ménages méritant/ayant besoin d'une assistance qu'il n'y avait de ressources pour les aider.

ACF a utilisé une liste standard de critères de vulnérabilité:

- ✓ Absence de revenu régulier (salaire ou envois de fonds/dons);
- ✓ Taille de la famille (en particulier, familles avec de jeunes enfants), y compris toute autre personne à charge vivant au foyer;
- ✓ Ménages dirigés par une femme;
- ✓ Enfants d'âge scolaire non scolarisés;
- ✓ Cas documentés de maladie dans la famille, particulièrement en ce qui concerne les enfants et les maladies d'origine hydrique;
- ✓ Consommation alimentaire irrégulière et faible nombre de repas par jour.

Le premier critère utilisé pour déterminer la vulnérabilité des ménages était la présence d'enfants de moins de 5 ans. Les listes de bénéficiaires établies pour les six quartiers montrent que plus de 90% des ménages inscrits comptaient un enfant de moins de 5 ans ou plus (ce chiffre allait de 90% à 95,7% selon les quartiers).

En revanche, dans le petit échantillon de 18 familles auxquelles l'évaluateur a rendu visite, 13 avaient un ou deux enfants de moins de 5 ans (soit 72,2%), 10 familles sur 18 avaient des enfants de moins de 18 ans et 33,3% (6 familles sur 18) avaient des fils/filles de plus de 18 ans (en moyenne, 2,5 par famille). 12 ménages sur 18 (soit 66,7%) comptaient d'autres personnes à charge (en moyenne, 1,75 par ménage). Trois ménages (soit 16,7%) étaient dirigés par une femme célibataire. Le nombre moyen d'enfants de moins de 18 ans dans les ménages visités était de 2,47.

Une fois les ménages comptant des enfants de moins de 5 ans identifiés et inscrits, on ne saurait dire avec précision quel poids ACF a donné aux critères restant pour sélectionner les bénéficiaires. Malheureusement, les personnes interrogées pour la sélection pouvaient très bien manipuler les informations données sur leur accès à un revenu régulier (y compris dans le cas des envois de fonds), en omettant de tout déclarer ou en déclarant des valeurs inférieures à la réalité, afin d'avoir plus de chances d'être sélectionnées. Le type de maison/d'abri dans lesquels vivaient les familles (classés par taille, espace disponible par personne, matériaux utilisés: blocs de pierre, morceaux de bois, tôle ou plastique/débris) n'était pas explicitement inclus dans les critères de sélection.

En outre, ACF avait établi un critère d'exclusion: les familles qui avaient bénéficié d'une forme quelconque d'assistance via un programme humanitaire au cours des douze mois précédents étaient exclues. Cette décision est parfaitement compréhensible, mais on est en droit de se

demander si le simple fait d'avoir reçu une aide, surtout si celle-ci n'avait rien à voir avec la sécurité alimentaire (par exemple, dans le cas de latrines, d'un abri T ou de kits d'hygiène) plaçait une famille dans une situation plus avantageuse, du point de vue de la sécurité alimentaire, que ses voisins, particulièrement si cette même famille aurait répondu à un ou plus des critères de vulnérabilité susmentionnés.

ACF aurait pu mettre en place des déductions de points d'éligibilité pour le nombre de membres du ménage ayant plus de 18 ans (enfants et personnes à charge habitant au foyer), bien que cela ne constitue pas nécessairement un motif d'exclusion a priori. Un tel système serait justifié par le fait que ces personnes peuvent contribuer aux fonds utilisés tous les jours pour acheter de la nourriture (qu'il s'agisse de sommes modestes ou irrégulières importe peu) . Plus une famille compte de personnes qui contribuent, plus elle a de chances de pouvoir « racler les fonds de tiroir » et de trouver de l'argent pour se nourrir. Il va sans dire qu'une grande partie des familles interrogées chez elles par l'évaluateur n'ont pas dit que tous les membres de plus de 18 ans contribuaient financièrement à l'achat de nourriture. Cette responsabilité semble reposer en grande partie sur les deux principaux membres de la famille: le père et la mère.

Ceci étant dit, et en se basant sur le petit échantillon de 18 familles auxquelles l'évaluateur a rendu visite, il semble que le projet ait bien ciblé des ménages très vulnérables pour ses distributions de FV.

Recommandation n°3:

Quand ACF envisage de retenir le nombre d'enfants par famille (particulièrement les moins de 5 ans) comme critère de vulnérabilité, elle devrait élargir son analyse pour documenter également le nombre de fils/filles et de personnes à charge adultes (de plus de 18 ans) et valides que compte une famille. Elle devrait partir du principe que certaines de ces personnes, sinon toutes, disposent de moyens informels de contribuer financièrement à l'achat de nourriture, quel que soit le montant généré ou la fréquence de ces contributions.

Les 200 bénéficiaires du volet de maraîchage urbain ont été filtrés et choisis en fonction des mêmes critères de sélection que les bénéficiaires des FV, plus deux nouveaux critères: a) leur motivation pour participer au volet de maraîchage urbain et b) la présence d'un lopin de terre le long de la maison familiale. Il s'est finalement avéré que les ménages sélectionnés n'étaient pas nécessairement les membres les « plus vulnérables » de la communauté. Les membres des comités de quartier ont remarqué qu'un grand nombre des ménages « les plus vulnérables » ne disposaient pas du lopin de terre requis à côté de chez eux. Toutes les familles retenues souffraient néanmoins d'un degré de pauvreté et d'insécurité alimentaire relativement élevé.

La souplesse de ciblage mentionnée plus haut se justifiait puisque ce volet du programme était une initiative pilote, entreprise au cours d'une période d'exécution très brève. Cependant, si le projet avait été conçu dans le cadre d'une intervention sur le plus long terme, visant le développement de la communauté et la prévention de l'insécurité alimentaire grave chez les plus vulnérables via l'élaboration de solutions pérennes, il aurait fallu investir davantage de temps et d'efforts à la recherche de solutions viables au problème du manque de terres pour les familles

les plus vulnérables. Des solutions viables auraient sans doute été trouvées/imaginées avec du temps et une approche participative de la planification.

Implication des bénéficiaires et des acteurs locaux dans l'analyse des problèmes et des solutions. Motivation et satisfaction

Lors du premier projet de FFV et au cours des mois qui ont précédé le début de la deuxième phase de distributions de FFV, le personnel d'ACF a mené des conversations approfondies avec les autorités de quartier et les associations de secteur, ainsi qu'avec les associations de femmes, pour étudier l'évolution des besoins dans ces quartiers et discuter des perspectives de maintien de l'aide à la sécurité alimentaire. Les membres des comités interrogés pour l'évaluation ont déclaré qu'ils pensaient avoir été consultés de manière appropriée sur les besoins de leur communauté. Ils étaient généralement d'accord pour dire que la distribution de FFV répondait à un besoin prioritaire.

Certaines personnes pensaient que des projets profitant à la communauté dans son ensemble (eau/assainissement et écoulement des eaux de pluie/contrôle des ravines) auraient pu représenter une priorité plus urgente, mais après des discussions en groupe, tous se sont de nouveau accordés pour dire que les FV étaient la première priorité. Tous les membres des comités ont déploré le fait que le montant des ressources disponibles ait été insuffisant pour aider un nombre bien plus important de familles démunies dans leur quartier.

Coordination avec les autres agences et organismes nationaux et internationaux

ACF a tenu tous les clusters humanitaires au courant de la portée de cette intervention et a vérifié qu'il n'y avait pas de chevauchement. De plus, les informations concernant les interventions qui avaient lieu dans les quartiers ont été intégrées à l'analyse de vulnérabilité servant à la sélection des bénéficiaires dans chaque quartier. Il n'y avait aucune autre intervention sur la sécurité alimentaire dans les six quartiers ciblés au moment de la mise en œuvre du projet.

Les activités prévues et l'approche choisie pour la mise en œuvre étaient-elles appropriées et permettaient-elles d'atteindre l'objectif général?

La distribution de FV, les sessions de formation et de sensibilisation dispensées sur la nutrition, les bonnes pratiques alimentaires, l'hygiène, les bases d'une bonne gestion commerciale (pour les marchands), et la promotion des activités de maraîchage urbain étaient, en principe, des interventions appropriées pour contribuer à la prévention de la malnutrition et à l'amélioration des capacités de résilience. L'intervention, telle qu'elle a été conçue et mise en œuvre, a permis aux familles bénéficiaires qui ont reçu des FV d'avoir un répit de quatre mois.

Le projet souhaitait promouvoir la consommation de nourriture produite en Haïti, au lieu de produits importés. Bien que méritoires, certaines des restrictions imposées par ACF n'étaient guère judicieuses. Elles n'étaient pas non plus nécessairement dans l'intérêt économique (ou nutritionnel) des bénéficiaires. En effet, ceux-ci ne devaient pas utiliser leurs coupons « alimentation de base » pour acheter du riz importé, même si ce produit était au moins deux fois moins cher que le riz haïtien. L'achat de lait n'était pas non plus approuvé, malgré sa haute valeur nutritionnelle, particulièrement pour les enfants. L'achat de Corn Flakes était interdit, mais les bénéficiaires ont trouvé le moyen d'en acheter, même si ces céréales sont plus onéreuses qu'un

grand nombre d'autres options. Il semble que les bénéficiaires estimaient que ce produit était un choix nutritionnel rationnel, peut-être en raison de l'« effet de richesse » généré par les FV.

Tandis que certains bénéficiaires suivaient les règles établies pour l'achat de produits autorisés, d'autres trouvaient le moyen de se procurer des produits interdits. L'échelle du projet était bien trop réduite pour influencer le marché et stimuler la production locale. Il était donc probablement vain d'essayer et cela n'avait guère de sens pour les bénéficiaires au point de vue économique. ACF aurait mieux fait de se cantonner à interdire des produits qui sont manifestement mauvais pour la santé (comme l'alcool, le tabac et les boissons sucrées), et de laisser aux bénéficiaires la possibilité de prendre des décisions d'achat rentables, d'après les prix pratiqués sur les marchés et les produits disponibles.

Grâce aux distributions de FV, les familles ont pu faire des économies pendant quatre mois, ce qui leur a permis de rembourser certaines dettes et de payer les frais de scolarité de leurs enfants. Ces investissements devaient servir à renforcer les mécanismes de sécurité alimentaire/de moyens de subsistance des ménages pour quelque temps, après la fin des distributions de coupons. L'évaluateur a toutefois pu constater que l'effet de prévention des FV n'a pas duré puisque de nombreux bénéficiaires avaient recommencé à recourir au crédit/aux dettes pour acheter à manger une fois les distributions de coupons terminées. Il convient de reconnaître que l'effet « transfert de revenu » des FV, qui a permis aux bénéficiaires de rembourser leurs dettes, a empêché l'aggravation du problème et a permis aux ménages de se maintenir à flot pour quelque temps après la fin des distributions. Cependant, la pertinence des distributions de FV et leur effet « transfert de revenu » auraient été plus importants dans le cadre d'une stratégie de protection sociale mise en œuvre sur une période plus longue.

Quant aux interventions en matière de formation, elles étaient appropriées, en théorie, pour contribuer à modifier les pratiques alimentaires, mais elles ne pouvaient pas aboutir directement à des changements de pratique durables sans être accompagnées par une stratégie plus complète, visant les contraintes de revenu qui limitent la diversification alimentaire et la consommation alimentaire des ménages.

Le volet de maraîchage urbain était approprié en principe, mais il ne pouvait pas aboutir à une amélioration pérenne de la sécurité alimentaire des ménages en un seul cycle agricole, quel qu'ait été le succès (ou l'échec) obtenu lors du cycle de plantation initial. De la même façon, le calendrier de mise en œuvre du projet dans son ensemble coïncidait avec une période de l'année qui ne convenait pas à la culture potagère. Plutôt que de prolonger la durée du projet pour que le volet de maraîchage urbain puisse être mis en œuvre à la bonne saison (trois mois plus tard, environ), ACF a décidé d'exécuter le premier cycle de plantation pendant la saison des cyclones, probablement au détriment de la première récolte.

En résumé, on peut dire que la planification du projet était plus axée sur les activités que sur les processus. Lors de la planification du projet, il aurait fallu prendre en compte les relations causales liant les problèmes visés et les actions qui devaient aboutir à des solutions durables. La planification aurait dû prendre en compte les solutions qui pouvaient être apprises, celles qu'il fallait promouvoir et celles qu'il fallait promouvoir/adopter. Cependant, l'adoption d'une solution doit dépendre de son alignement sur d'autres facteurs, comme les contraintes de revenu. Lors du processus de planification, il aurait fallu déterminer si ces facteurs avaient été pris en compte ou non; s'ils ne l'étaient pas, il aurait fallu considérer que le projet avait peu de chances d'atteindre ses buts et objectifs.

Recommandation n°4:

Aussi digne de louanges que soit la promotion de la production agricole locale, ACF devrait éviter d'obliger les bénéficiaires à acheter des produits de base cultivés/produits localement, s'ils sont plus chers. En effet, cela ne fait qu'éroder le pouvoir d'achat de ménages qui se trouvent déjà en situation d'insécurité alimentaire.

Recommandation n°5:

Les interventions agricoles doivent être programmées de sorte à coïncider avec le calendrier agricole de la région où se déroule le projet. Il faudra peut-être pour cela ajuster le calendrier du projet ou prolonger sa mise en œuvre, afin de prendre en compte le fait que le volet agricole doit démarrer à un autre moment que les autres volets du projet.

Recommandation n°6:

Il faut planifier la mise en œuvre des interventions agricoles sur plusieurs cycles de plantation, pour permettre à l'équipe technique (et aux bénéficiaires) de tirer des leçons des problèmes, des oublis et/ou des difficultés rencontrés, et de les résoudre. En effet, toute entreprise agricole comporte des risques.

Intégration des volets du projet

Les bénéficiaires du volet FV et du volet de maraîchage urbain devaient au départ être différents. Cependant, en novembre (le deuxième mois de distribution), les bénéficiaires maraîchers ont eux aussi reçu des FV, les maraîchers de Terre Blanche en ayant réclamé avec insistance. Les deux groupes de bénéficiaires ont donc été associés par défaut plutôt que délibérément. Or, ces deux volets ne concouraient pas à atteindre le même objectif, avec le même univers de bénéficiaires. Ils auraient pu, en théorie, être bien intégrés, mais ce n'a pas été le cas.

Bien que le projet ait visé des objectifs et résultats de prévention de la malnutrition, il n'a pas été intégré, lors de sa planification ou de sa mise en œuvre, aux interventions en nutrition qui avaient lieu au même moment. Il faut cependant reconnaître que les interventions en nutrition axées sur les « tentes mamans-bébés » de quartier étaient en train d'être progressivement remplacées par des interventions en nutrition centrées sur les centres de santé/les cliniques de quartier. C'est regrettable, car le concept de « tentes mamans-bébés » aurait été facilement intégré au filet de sécurité apporté par les FV. En effet, les FV auraient fourni un soutien alimentaire supplémentaire aux ménages bénéficiaires qui avaient des enfants en danger de malnutrition et aux femmes enceintes et allaitantes (FEA), et ce soutien aurait bénéficié à leur famille toute entière (la malnutrition est en grande partie directement liée à l'insécurité alimentaire des ménages). En outre, les « tentes mamans-bébés » auraient dispensé aux bénéficiaires davantage de sessions de formation essentielles sur des thèmes liés à la nutrition que ce qui leur a été dispensé dans le cadre du seul programme FV. En revanche, les interventions en nutrition qui ont lieu dans des centres de santé/des cliniques ne donnent généralement pas satisfaction au point de vue du travail de proximité dans la communauté (précisément là où les mesures promotionnelles

de prévention ont le plus de chances d'influencer les pratiques essentielles en nutrition). Cela est dû, en général, aux contraintes financières et de ressources humaines que subit le système de santé.

Les petits commerçants ont également bénéficié de sessions de sensibilisation et de formation, liées à la vente de leurs produits aux bénéficiaires du projet en échange de FV. La portée et la durée de cette formation ne suffisaient cependant pas pour qu'elle ait un effet direct et pérenne.

Recommandation n°7:

S'il ne s'agit pas d'une intervention menée pour faire face à une urgence/un choc nouveaux et spécifiques, tout nouveau programme devrait venir compléter et/ou renforcer un programme/projet existant et ses objectifs/résultats. C'est le seul moyen de veiller à ce que les interventions en cours et les nouvelles interventions soient complètement intégrées, et qu'elles se soutiennent mutuellement.

Renforcer les capacités dans le cadre d'une stratégie de projet globale de durabilité

Les membres des comités de quartier qui ont pris part aux distributions de FV comme partenaires d'ACF ont reçu une formation pour renforcer leurs capacités. Des sessions de formation ont été organisées sur les thèmes suivants: « Comment former et gérer un comité » et « Le management de projet », car il s'agit de compétences utiles, que les membres de ces comités pourront continuer à utiliser après la fin du projet FV. Tous les membres des comités qui ont été interrogés par l'évaluateur ont apprécié ces opportunités de formation et exprimé leur intention de mettre leurs nouvelles compétences en pratique. Cependant, seul le temps permettra de dire s'ils prennent des initiatives communautaires une fois qu'ils seront livrés à eux-mêmes et qu'ils ne bénéficieront plus d'un accompagnement, d'encouragements, ni d'une assistance technique externes à long terme, couvrant plusieurs cycles de projet. Si l'intention était bonne, le concept n'était pas complet.

Mise en œuvre du projet

Systèmes d'identification des bénéficiaires

ACF avait choisi d'adopter une approche communautaire; elle a donc commencé par charger les comités de quartier participant au projet d'identifier les familles vulnérables et de proposer une pré-sélection. Afin d'aider les comités à remplir leur tâche, l'ONG a organisé une présentation et des sessions de formation sur les critères retenus pour déterminer la vulnérabilité des ménages et sélectionner ceux qui allaient participer au projet.⁵ La « Fiche Méthodologie » leur indiquait d'une manière générale comment identifier la vulnérabilité, et comportait une liste de six signes de vulnérabilité. Les comités devaient avant tout identifier les ménages ayant des enfants de moins de 5 ans et des FEA (ce ne sont pas, à proprement parler, des critères de phase de post-urgence), ou bien des ménages récemment rentrés chez eux après avoir subi un déplacement dû

au séisme (de phase de post-urgence). ACF leur a également fourni un critère d'exclusion: le fait d'avoir bénéficié d'un autre programme d'aide humanitaire au cours des douze mois précédents. Il était ensuite indiqué que les comités pouvaient inclure les ménages qui répondaient aux indications susmentionnées concernant la vulnérabilité.

Malheureusement, les indications contenues dans la « Fiche Méthodologie » ne donnaient pas d'instructions supplémentaires sur la manière d'appliquer systématiquement les critères de sélection. Elle ne proposait pas de système de pondération ni de système de points. En suivant à la lettre des indications aussi générales, les membres des comités risquaient d'inclure tout ménage qui répondait à l'un des six critères, quel qu'il soit, à leur liste de pré-sélection.

Les comités ayant soumis leurs listes, le personnel d'ACF les a examinées et a conduit une enquête de vérification complète auprès de tous les ménages présélectionnés. Un membre des comités était chargé d'accompagner chaque équipe d'enquête. Il semble toutefois que le rôle de ce dernier ait plutôt été d'aider les équipes d'ACF à trouver les ménages présélectionnés qu'à leur fournir un éclairage sur la véracité potentielle des réponses données.

ACF a réalisé que certains comités n'avaient pas réussi à identifier toutes les familles ayant des enfants de 6 à 59 mois, ce qui était pourtant le premier critère d'inclusion. L'ONG a alors entrepris de mener une enquête supplémentaire dans certains quartiers pour identifier les ménages qui avaient été omis. Étant donné que le nombre total de bénéficiaires du programme était limité à 4 500, il a fallu faire de la place pour inclure ces familles. Le processus de vérification a donc abouti à retirer certains des ménages présélectionnés des listes finales. Les listes de pré-sélection étaient censées rester confidentielles, mais on devait probablement s'attendre à ce que la rumeur circule et à ce que le simple fait de recevoir la visite de quelqu'un demandant les informations nécessaires fasse espérer l'inclusion au programme. Les ménages qui n'ont pas été retenus avaient de bonnes raisons de se demander pourquoi. Il se peut également que les membres des comités aient interprété certains cas de non-acceptation comme une critique de la part d'ACF, ou que les ménages exclus les aient pressés d'expliquer les raisons pour lesquelles ils n'avaient pas été inclus au programme.

Le fait d'avoir deux processus séparés, une pré-sélection puis une validation des listes, devait permettre de contrôler et contrebalancer les cas de corruption et/ou de favoritisme des comités. En effet, ACF avait réalisé que, lors du précédent projet de FV, des leaders communautaires avaient eu recours à de telles pratiques pendant la sélection des bénéficiaires. Certains membres des comités ont suggéré que le processus de sélection tout entier aurait dû être mené en une seule fois, l'identification et la sélection des bénéficiaires étant effectuées conjointement par le personnel d'ACF et les membres des comités tout au long du processus. Un tel système aurait permis au personnel d'ACF de dispenser une formation sur le tas aux membres des comités, et de leur montrer comment identifier les critères de vulnérabilité et appliquer un système de pondération/de points afin de pouvoir prendre une décision difficile et délicate de manière objective. En outre, ACF aurait pu compter sur les membres des comités pour apporter un éclairage (« vérification sur le terrain ») sur les réponses des ménages au sujet de leur accès à un revenu, car cette information pouvait facilement être omise ou minimisée.

Il est vrai qu'un tel processus participatif de sélection aurait pris beaucoup plus de temps et qu'il ne pouvait avoir lieu dans le cadre d'un projet mis en œuvre en phase de post-urgence. En revanche, si le projet avait été planifié sur une plus longue durée, ce temps aurait été investi de façon productive, puisqu'un processus participatif aurait renforcé les capacités des membres des

comités et encouragé la pratique de la transparence, une forme de redevabilité humanitaire qui renforcerait leur légitimité davantage. Si la rapidité est essentielle lors d'une intervention d'urgence, c'est le renforcement des capacités et la transparence sociale générées par un processus participatif qui profitent le mieux aux interventions en relèvement et développement. Le surcoût humain et financier d'un tel processus aurait été excessif pour un projet de quatre mois, mais il aurait représenté une part plus raisonnable des ressources totales dans le cas d'un projet d'une envergure, portée et durée plus ambitieuses.

Les bénéficiaires du volet de maraîchage urbain ont été sélectionnés en fonction des mêmes critères de vulnérabilité que ceux du volet de FV, avec l'ajout de deux critères supplémentaires: 1) le fait d'avoir montré leur motivation/désir de participer activement au programme et aux activités prévues; et 2) le fait de disposer d'au moins 3 m² (trois mètres carrés) de terrain pour y cultiver un petit potager. Deux quartiers, Terre Blanche (Carrefour Feuille) et Djobel, répondaient au critère de disponibilité d'un lopin de terre. C'est donc là que la sélection des bénéficiaires a eu lieu.

Il semble que, pour une raison ou pour une autre, les maraîchers de Terre Blanche n'aient pas compris le critère de motivation. Lorsqu'ils ont réalisé qu'ils n'allaient pas recevoir de FV, ils se sont vite lassés de respecter les conseils des techniciens sur la façon de planter et de s'occuper de leurs légumes (ils n'ont peut-être pas assez bien compris ce qu'être motivé impliquait, ou bien ils ont délibérément résisté dans l'espoir de recevoir une aide plus généreuse). ACF a fini par accéder à leur demande de FV, afin d'essayer de les inciter à prendre plus de soin de leurs récoltes et d'éviter un échec total du projet dans ce quartier. L'ONG a décidé de distribuer des FV aux bénéficiaires maraîchers de Djobel également, par souci d'équité. Cette décision a été rendue possible par la disponibilité d'une partie des rations de coupons, qui n'avaient pas tous été alloués aux 4 500 bénéficiaires prévus au départ.

Il faut reconnaître que le projet a été mis en œuvre dans un climat qui était encore conditionné par la distribution d'aide humanitaire gratuite par toutes les agences humanitaires. Cependant, ACF ferait bien de ne pas perdre de vue le fait qu'avoir ainsi accepté de continuer à fournir une aide inconditionnelle a créé un précédent défavorable aux futures activités de relèvement et développement de la communauté dans ces deux quartiers, qui devraient compter sur un investissement bénévole de la communauté en temps et en efforts. Il sera par conséquent probablement plus difficile d'accroître toute phase d'assistance ultérieure sans y ajouter une aide incitative similaire. Il est fort probable que, si le projet avait été mis en œuvre sur une période plus longue, ACF aurait pu sauver la situation avec davantage de sensibilisation et des négociations. Cependant, étant donné les circonstances, le personnel s'est senti obligé de prendre une décision pragmatique.

Recommandation n°8:

Si l'on veut mettre en œuvre des projets de relèvement qui soient adaptés aux besoins de relèvement de la/des communauté(s) concernée(s) tout en garantissant que les ressources limitées dont on dispose ciblent réellement ceux qui en ont le plus besoin, il faut adopter une approche communautaire de la planification et de la mise en œuvre. Une telle approche implique d'allouer beaucoup plus de temps aux activités préparatoires qui concernent: la sensibilisation/l'information, les négociations, la planification participative, la mobilisation de la communauté et le ciblage/la sélection des bénéficiaires. Il va sans dire que cette approche ne convient pas aux interventions d'urgence critique et ne s'aligne peut-être pas facilement sur les

exigences de certains bailleurs de fonds en matière de calendrier/durée. ACF devra faire preuve d'une grande prévoyance dans sa programmation afin qu'il n'y ait pas de lacunes dans ses programmes/son budget.

Recommandation n°9:

En ce qui concerne les projets de relèvement pour lesquels une aide en sécurité alimentaire n'est pas une question de vie ou de mort, ACF devrait éviter d'engager un processus de sélection des bénéficiaires en deux temps. Elle devrait alors opter pour un processus participatif partagé, qui mette l'accent sur le renforcement, par la pratique, des capacités des organisations communautaires en ce qui concerne l'utilisation des critères et des mesures de la vulnérabilité pour faire des choix de sélection difficiles en toute objectivité. Il faudrait que le calendrier de mise en œuvre du projet tienne compte du temps supplémentaire qu'une telle approche nécessite.

Systemes de distribution et de contrôle des distributions de coupons

ACF a fait les investissements nécessaires pour créer des coupons difficiles à contrefaire et pour contrôler la distribution de ces coupons. Le personnel a passé un temps considérable à apposer des sceaux holographiques sur les coupons. 13 employés ont mis cinq jours à préparer ainsi le premier lot mensuel de coupons (plus de 49 000 coupons). Le processus a été un peu plus rapide les mois suivants, mais a malgré tout représenté un investissement considérable en jours-hommes.

Les distributions ont été réparties sur cinq jours chaque mois, le quartier le plus important (Saint Michel) prenant 1,5 jour. La plupart de ces distributions ont été bien encadrées et se sont déroulées dans le calme et de façon méthodique. Cette remarque s'applique même à Saint Michel, où la première distribution avait connu de sérieuses difficultés de contrôle des foules. En effet, ACF a pris des mesures appropriées pour remédier au problème et les distributions suivantes se sont déroulées sans incident majeur.

ACF a pris des mesures adéquates pour veiller à ce que des membres de son personnel soient disponibles sur les marchés afin d'aider les bénéficiaires à utiliser leurs coupons pour faire leurs courses. Des chargés de suivi se tenaient également à disposition pour recevoir les plaintes des bénéficiaires concernant les abus des commerçants et pour observer, de manière aléatoire, la manière dont les marchands recevaient les coupons en échange des achats effectués.

ACF avait créé des formats de reporting pour son agent financier, SOGEXPRESS, qui devait ainsi fournir un rapport mensuel sur les coupons échangés par les commerçants. Il s'agissait de tableaux Excel qui contenaient des informations précises sur chaque coupon échangé, indiquant sa catégorie, quel commerçant l'avait échangé, le marché sur lequel il/elle travaillait, la date, l'heure et l'agence (et l'agent) auprès de qui chaque coupon avait été échangé. SOGEXPRESS ne soumettait ordinairement son rapport à ACF que quelques jours seulement avant que la distribution du mois suivant ne commence. Cela ne laissait pas assez de temps pour mener une analyse approfondie des données et essayer d'identifier d'éventuels remboursements suspects, qui auraient pu être étudiés et corrigés avant la nouvelle tournée d'achats.

Les bases de données n'étaient pas intégrées, puisque les informations associant un coupon particulier à un bénéficiaire donné étaient saisies séparément des informations sur les remboursements de coupons fournies par SOGEXPRESS. Il était par conséquent fort difficile

d'analyser les schémas d'achat de nourriture par rapport à différentes variables (taille des ménages, revenu estimé du ménage et d'autres variables concernant les moyens de subsistance). Cela exigeait de traiter les données manuellement, et cette analyse n'a pas pu être réalisée étant donné le manque de temps et de main d'œuvre. La consultation et l'analyse des rapports de SOGEXPRESS ont été focalisées sur la recherche de cas de fraude et d'erreurs de saisie des données, dans le but de contrôler les paiements.

Il était prévu que SOGEXPRESS garde les coupons annulés, pour les audits. Pour cette raison, ACF devait envoyer des employés dans les bureaux du fournisseur de services financiers pour effectuer des examens de type audit.

Comparaison des résultats auxquels le projet a abouti avec ce qui était prévu

Résultat n°1: Les ménages qui reçoivent des FV améliorent leur niveau de sécurité alimentaire par l'accès à une alimentation diversifiée.

➤ *Indicateur: Au moins 95% des bénéficiaires inscrits reçoivent des coupons tous les mois.*

Au cours des distributions d'octobre et novembre 2011, et de janvier et février 2012, 17 951 lots de coupons ont été alloués aux bénéficiaires inscrits. Ceci représente 99,7% de la cible du projet (voir l'annexe 7 – tableau 1 pour plus d'informations).

STATUT: RÉALISÉ

➤ *Indicateur: Au moins 90% des coupons distribués sont utilisés par les bénéficiaires et échangés par les commerçants.*

190 557 coupons utilisés par les bénéficiaires ont été échangés par les commerçants dans les bureaux de SOGEXPRESS. Ceci représente un taux d'utilisation de 96,5%.

On remarque une baisse notable du pourcentage de coupons « alimentation de base » qui ont été dépensés et échangés au cours du dernier mois du projet. La raison n'en est pas claire. La réalisation globale de cet objectif a largement atteint les cibles fixées, mais il convient de remarquer que le pourcentage de coupons « produits frais » était légèrement inférieur à celui des coupons « alimentation de base » pendant les trois premiers mois du projet (avec une différence allant de 0,2% à 4%). Il est encore une fois impossible de dire avec certitude ce qui explique cette légère différence. On peut supposer que les coupons qui n'ont pas été échangés représentent peut-être une partie des coupons supplémentaires qui ont été alloués au cours de la dernière distribution et que les bénéficiaires n'ont pas pu utiliser avant la fin de la période de remboursements (voir l'annexe 7 – tableau 2).

STATUT: RÉALISÉ

➤ *Indicateur: Les scores moyens de diversité alimentaire (SDAM) des ménages bénéficiaires progressent d'un point.*

Avant le démarrage de la mise en œuvre du projet, ACF a décidé de remplacer le SDAM par le score de consommation alimentaire (SCA), car le SCA permet d'avoir une image plus claire des

améliorations de la consommation alimentaire des bénéficiaires. L'enquête CAP ex-ante a révélé un SCA moyen de 35,38, ce qui était très légèrement supérieur au seuil de consommation adéquate (>35). L'enquête CAP ex-post réalisée au cours du mois suivant la dernière distribution de coupons indiquait que le SCA avait augmenté, à 68,33 (voir l'annexe 7 - tableau 3).

Les mêmes enquêtes ont montré que la fréquence de la consommation avait augmenté pour tous les groupes d'aliments (à part les céréales, que les bénéficiaires consommaient déjà 7 jours par semaine) à la fin du projet. C'est la consommation de viande/poisson et celle de légumes secs qui ont connu les améliorations les plus notables (passant de 2,93 à 5,71 jours par semaine pour la première, et de 3,15 à 5,47 jours par semaine pour la seconde). La consommation d'édulcorants comme le miel et le sucre a également augmenté, passant de 2,54 à 4,84 jours par semaine. Les augmentations les plus modestes concernent les fruits (de 1,98 à 3,57 jours par semaine), les légumes et légumes verts (de 1,59 à 2,88 jours par semaine) et les produits laitiers (de 1,7 à 2,47 jours par semaine) (voir l'annexe 7 – tableau 4).

D'après ces chiffres, on peut dire que la distribution de FV a eu un effet positif sur la consommation alimentaire des bénéficiaires. Cependant, le SCA ne prenait pas en compte les quantités consommées pour chaque aliment, que ce soit par ménage ou par personne. L'amélioration modeste de la consommation de fruits et légumes peut décevoir (étant donné la promotion de la consommation de produits frais), mais tout changement de la consommation de ces produits se heurte à des habitudes très anciennes, que quatre mois ne suffisent pas à faire oublier.

Les enquêtes CAP ont montré que le niveau de dépenses consacrées quotidiennement à l'alimentation par les ménages avait augmenté pendant les quatre mois de distribution de FV. Le pourcentage des familles qui dépensaient moins de 200 HTG par jour a baissé sur cette période, passant de 51,4% à 25,4% des personnes interrogées. Cependant, au moment de l'évaluation, le niveau des dépenses était revenu (et avait dépassé) le niveau existant avant le projet, avec 83,3% des personnes interrogées pour l'évaluation déclarant avoir dépensé moins de 200 HTG par jour en nourriture (voir l'annexe 7 - tableau 5). Si 89% des personnes interrogées pour l'évaluation (16 sur 18) ont déclaré avoir acheté et consommé plus de nourriture lorsqu'elles recevaient des FV, toutes ont également reconnu qu'elles n'achetaient ni ne consommaient plus autant de nourriture maintenant qu'elles ne bénéficiaient plus des FV.

Presque tous les bénéficiaires interrogés au cours de l'évaluation ont dit qu'ils achetaient de petites quantités de nourriture tous les jours dans les petits magasins locaux, en fonction des sommes d'argent que le ménage pouvait gagner quotidiennement grâce à des activités génératrices de revenu informelles. Les entretiens conduits pour l'évaluation n'ont pas reproduit le modèle des enquêtes SCA — l'évaluateur a demandé aux personnes interrogées de répondre aux questions suivantes, sans faire de suggestions: combien pensaient-ils avoir dépensé en nourriture chaque jour au cours des 7 derniers jours; qu'avaient-ils acheté lors de leur dernière visite au marché/dans un petit magasin; qu'est-ce que la famille avait mangé au cours des dernières 24 heures. Cependant, ce que les bénéficiaires se souvenaient avoir acheté ne correspondait pas toujours à ce qu'ils se souvenaient avoir consommé, probablement parce qu'ils n'avaient pas de souvenirs précis.

Il faut admettre que l'échantillon choisi pour l'évaluation était très petit et que les personnes interrogées, comme elles s'entretenaient avec un étranger, ont peut-être faussé leurs réponses afin de donner une impression d'extrême « vulnérabilité », et de justifier ainsi la distribution d'une

aide supplémentaire et l'inclusion dans d'autres programmes éventuels. Le très fort pourcentage de personnes interrogées qui ont déclaré avoir dépensé moins de 100 HTG par jour en moyenne semble suggérer un tel comportement.

Les réponses données lors de l'évaluation indiquent que la plupart des ménages ont acheté des céréales (riz, farine de maïs ou spaghetti) et des légumes secs (haricots), avec 88,9% pour les premières et 66,7% pour les seconds. Aucun ménage n'a signalé avoir acheté de la viande ou des produits laitiers. Quant au poisson, si 50% des ménages (9 sur 18) ont bien reconnu en avoir acheté, il ne s'agissait alors que d'un petit morceau de poisson fumé, essentiellement pour parfumer une sauce accompagnant une céréale. Les ménages interrogés n'ont acheté que de petites quantités de légumes (poireaux, oignons et légumes verts) et de fruits (bananes vertes, citrons, mangues et oranges), ce qui limite leur impact nutritionnel (voir l'annexe 7 – tableau 6). Lorsque l'évaluateur leur a demandé pourquoi ils n'avaient pas acheté de viande/poisson, ni de fruits et légumes, toutes les personnes interrogées ont dit qu'elles n'avaient pas assez d'argent pour acheter ces produits. Les achats et la consommation des ménages étaient donc essentiellement en train de revenir aux mêmes pratiques et aux mêmes niveaux qu'avant le projet.

D'après les personnes interrogées, leurs revenus étaient si limités que beaucoup (10 sur 18) devaient se contenter d'un seul repas par jour, soit un retour au niveau de l'enquête CAP ex-ante. Aucune des personnes interrogées n'a reconnu avoir pris trois repas la veille de leur entretien avec l'évaluateur. Si aucune famille n'a déclaré n'avoir pris aucun repas, aucune n'a signalé en avoir mangé trois. Le pourcentage des familles qui doivent se contenter de deux repas par jour a baissé par rapport au niveau de l'enquête CAP ex-post, mais est encore supérieur au niveau enregistré avant le projet (voir l'annexe 7 – tableau 7).

Quant à ce que les ménages ont déclaré avoir mangé la veille de leur entretien avec l'évaluateur, il apparaît que presque tous avaient consacré la plus grande partie de leur consommation alimentaire quotidienne aux céréales (riz, farine de maïs, spaghetti et pain). La viande/volaille et les œufs/produits laitiers étaient entièrement absents. Ils avaient consommé du poisson (fumé, pas frais) en petites quantités pour parfumer des sauces (voir l'annexe 7 – tableau 8).

La qualité/diversité de leur alimentation ne semble pas avoir connu d'amélioration durable. Le pourcentage de ménages qui mangent des légumes (61,1%) peut sembler encourageant, mais les quantités consommées n'ont peut-être pas suffi pour obtenir un impact nutritionnel substantiel, surtout si l'on prend en compte le nombre de repas consommés par jour. Lorsque l'évaluateur a conduit les entretiens chez les bénéficiaires, il a cherché des traces, par l'observation directe, de stocks de nourriture ou d'aliments qui avaient été, ou étaient en train d'être, préparés. Il n'a trouvé aucune trace de préparation de nourriture, passée ou en cours, à part le cas d'un jeune enfant à qui l'on donnait à manger. Les casseroles étaient vides et les braises froides. Aucun stock de nourriture n'était visible (à part quelques oignons dans le cas d'un ménage). De nombreuses personnes ont expliqué qu'elles attendaient l'après-midi (jusqu'à 4 heures, dans certains cas), pour voir combien d'argent la famille avait gagné ce jour-là, avant d'aller acheter à manger. Bien que l'indicateur révisé soit différent de l'indicateur original fixé pour le projet, l'évaluateur considère qu'en ce qui concerne l'amélioration de la consommation alimentaire, le statut de cet indicateur est le suivant:

STATUT: RÉALISÉ (mais pas de manière durable)

- *Indicateur: 80% des bénéficiaires participant à l'enquête ont amélioré leurs connaissances en matière de bonnes pratiques nutritionnelles et montrent qu'ils en appliquent au moins une dans leur vie quotidienne.*

Les deux enquêtes CAP indiquent que les bénéficiaires ont légèrement amélioré leurs connaissances nutritionnelles, sur deux plans. Le nombre de personnes qui savaient qu'avoir une alimentation équilibrée permet de prévenir la malnutrition (connaissance générale théorique) a augmenté, passant de 74,3 à 84,2%. Le nombre de ceux qui pouvaient identifier les aliments qui constituent une alimentation équilibrée (connaissance pratique spécifique) a légèrement augmenté, passant de 67,2 à 68,9%.

On remarque également une amélioration des connaissances des bénéficiaires au sujet des qualités nutritionnelles de types d'aliments spécifiques. Le nombre de ceux qui pouvaient nommer les aliments qui constituent des aliments de « construction » (les protéines) a augmenté, passant de 69,2 à 71,6%. Enfin, ceux qui connaissaient le rôle joué par les vitamines dans l'alimentation est passé de 73,6 à 80,3%.

L'amélioration des connaissances des ménages était beaucoup plus importante lorsque les sujets mentionnés plus haut étaient abordés de manière plus spécifique. Tandis que moins de 50% étaient capables d'identifier quels aliments exactement sont des aliments de construction (riches en protéines) avant le projet, le nombre de personnes incapables d'identifier quelque protéine que ce soit avait diminué de moitié à la fin du projet, passant de 25,4 à 12,2%. Le pourcentage de ceux qui savaient que le poisson et les œufs sont des sources de protéines avait plus que doublé (de 7,1 à 19,8% et de 4,8 à 15,3% respectivement). Plus de 60% savaient que la viande est un aliment riche en protéines (contre 46,8% ex-ante), le seul aliment que plus de 50% des personnes interrogées aient été capables d'identifier.

Il semble, certes, qu'il restait encore un nombre considérable de personnes qui ne connaissaient pas les qualités nutritionnelles de certains aliments à la fin du projet, mais il ne faut pas oublier qu'il s'agissait d'un projet d'une durée très limitée, et qu'un temps très court avait été consacré à chaque sujet. On ne pouvait donc pas s'attendre à obtenir de meilleurs résultats. Néanmoins, l'évaluateur a eu l'impression que la plupart, sinon la totalité, des bénéficiaires avec lesquels il s'est entretenu dans leur foyer étaient conscients, en général, de l'importance de consommer des aliments nourrissants comme la viande, le poisson, les œufs et les légumes secs. Il n'existe pourtant pas de preuve concluante qu'ils aient mis leurs connaissances, existantes ou nouvellement acquises, en pratique une fois qu'ils n'étaient plus en mesure d'acheter suffisamment de nourriture avec les FV. Une fois le projet terminé, ils ont généralement repris leurs pratiques antérieures; ils y étaient poussés par la nécessité, leur pouvoir d'achat étant fort limité.

- *Recours à des mécanismes d'adaptation négatifs pour acheter à manger.*

Tous les bénéficiaires interrogés lors de l'évaluation (18 sur 18) ont reconnu qu'ils avaient recours à une forme de mécanisme d'adaptation avant le projet. Seuls 2 d'entre eux (soit 11%) avaient continué à le faire au cours du projet. Lorsque l'évaluation a eu lieu, le pourcentage de ceux qui avaient besoin de recourir à de telles pratiques pour acheter de la nourriture avait grimpé à 83% (15 ménages sur 18).

Tous les bénéficiaires ont déclaré qu'ils avaient acheté et consommé une plus grande quantité de nourriture quand ils recevaient des FV. Tous ont cependant également reconnu qu'ils achetaient et consommaient désormais plus ou moins la même quantité de nourriture qu'avant le projet.

61% des personnes interrogées (11 sur 18) ont reconnu que l'utilisation de FV pour acheter de la nourriture leur avait permis d'économiser sur leurs maigres revenus et de rembourser une partie, voire la totalité, des dettes qu'ils avaient contractées avant le projet. Le remboursement des dettes était un pas essentiel vers l'amélioration de la situation financière des ménages vulnérables. Malheureusement, pour 80% d'entre eux (9 sur 11), cette avancée a été de courte durée: ils doivent de nouveau contracter des dettes/prêts pour acheter à manger, car ils ne reçoivent plus de FV. Leur situation financière serait cependant pire s'ils n'avaient pas bénéficié des FV.

Résultat n°2: Les activités économiques des commerçants sur les marchés se trouvent renforcées grâce à la distribution de coupons, qui stimule le pouvoir d'achat des ménages bénéficiaires.

➤ *Indicateur: Le revenu que les commerçants participants tirent de leurs ventes augmente de 15% en moyenne.*

Le dernier suivi post distribution réalisé parmi les commerçants a montré que le revenu des personnes interrogées par les chargés de suivi avait augmenté de 48%. Quant aux entretiens menés par l'évaluateur avec huit commerçants, ils ont révélé que leurs revenus avaient augmenté de 72% en moyenne (avec un « sans réponse »), les hausses étant comprises entre 20 et 191%.

On aurait pu tout simplement supposer que le revenu des commerçants pourrait être calculé sur la base du nombre de coupons qu'ils avaient échangés. Toutefois, il n'était pas possible de suivre/calculer ces revenus d'après les rapports de remboursement fournis par SOGEXPRESS. L'évaluateur a analysé les dossiers de remboursement de 118 commerçants (pour quatre périodes de remboursement). Il a découvert que 14% de ces commerçants n'avaient échangé aucun FV au cours des quatre mois du projet. Cela ne veut pas nécessairement dire qu'ils n'ont rien vendu aux bénéficiaires dans le cadre du projet.

Cependant, à titre d'exemple, on peut dire que la valeur mensuelle moyenne des FV échangés par les 118 commerçants de cet échantillon était de 37 483 HTG, avec des valeurs allant de 333 à 186 267 HTG. En se basant uniquement sur cette moyenne, et en supposant que les commerçants réalisaient une marge bénéficiaire de 20% sur leurs ventes (d'après les informations données par deux marchands au cours des entretiens), cela donnerait un profit de presque 7 500 HTG par commerçant, par mois. 12% des marchands qui ont échangé des FV ont échangé un montant moyen de plus de 100 000 HTG par mois.

Il ne faut pas oublier que certains commerçants ont pu confier leurs FV à un collègue afin qu'il les échange pour eux. D'autres ont peut-être passé leurs FV à des collègues parce qu'ils avaient un besoin urgent d'espèces pour leurs transactions quotidiennes et qu'ils n'avaient pas le nombre minimum de FV requis par SOGEXPRESS pour effectuer un remboursement. Dans ce cas, ils ont probablement échangé leurs FV auprès d'autres commerçants à prix réduit/en payant une « commission ». L'existence d'un « marché secondaire » de FV est assez plausible étant donné qu'un commerçant a échangé 1 096 FV en un mois à lui seul.

En outre, 51% des commerçants de l'échantillon (60 sur 118) ont échangé des coupons qui n'appartenaient pas à leur catégorie. Le nombre total de FV « non conformes » qui ont été échangés était de 4 469, soit une moyenne de 76 coupons par commerçant (ce nombre allait de 1 à 548). Les FV « non conformes » représentaient entre 1 et 90% des FV échangés par les commerçants qui ont utilisé les services de SOGEXPRESS.

Les commerçants avec lesquels l'évaluateur s'est entretenu ont reconnu qu'un nombre assez important de leurs clients ne souhaitaient pas consacrer toute la valeur d'un coupon à l'achat de leur catégorie d'aliments. C'était notamment le cas pour les marchands de produits frais (viande, poisson, légumes et fruits). Ils ont reconnu que, comme ils n'avaient pas le droit de rendre la monnaie aux bénéficiaires en espèces, ils s'étaient arrangés avec des collègues (généralement avec des marchands de produits alimentaires de base) pour que ces derniers vendent à leurs clients des produits d'une valeur équivalente au solde restant. Il semble que ces clients aient surtout souhaité acheter des produits alimentaires de base avec le solde de leurs coupons. Cependant, 46% des coupons « non conformes » ont été échangés par des vendeurs de produits frais, ce qui va à l'encontre de l'idée selon laquelle de nombreux bénéficiaires souhaitaient acheter davantage de produits alimentaires de base, à moins que ces coupons n'aient été échangés par ces commerçants pour rendre service à un collègue, ou qu'ils aient été échangés à prix réduit contre des espèces sur un « marché secondaire » de coupons. Quoi qu'il en soit, ce qui est certain, c'est que les rapports de remboursement ne permettent pas de déterminer avec certitude comment les coupons ont été utilisés.

STATUT: RÉALISÉ (mais pas de manière durable).

- *Indicateur: 70% des commerçants participants reconnaissent avoir amélioré leurs connaissances commerciales.*

Les commerçants participants ont bénéficié d'une formation dans quatre domaines relatifs à leurs opérations:

- Marketing/techniques de vente;
- Gestion financière;
- Gestion des stocks;
- Hygiène des aliments et du lieu du travail.

Chaque thème a fait l'objet d'une session de 40 minutes, tenue dans un lieu approprié sur chaque marché (ou dans les environs), à un moment où les clients étaient peu nombreux.

En comparant les tests effectués avant et après la formation, on remarque que les commerçants participants ont obtenu de meilleurs résultats pour les quatre thèmes traités, mais que le taux d'amélioration était inférieur aux 70% attendus. Le pourcentage de commerçants qui ont amélioré leurs résultats par rapport aux tests de départ est présenté ci-dessous:

Marketing/techniques de vente	28,6%
Gestion financière	16,4%
Gestion des stocks	55%
Hygiène des aliments et du lieu du travail	7,2%.

Tous les commerçants interrogés pour l'évaluation ont déclaré avoir bien apprécié la formation reçue dans le cadre du projet. 6 personnes sur 8 avaient retenu une partie des thèmes de formation traités. Ils se souvenaient en moyenne de deux des sujets traités. Le thème le plus souvent cité (par la moitié des commerçants interrogés) était la gestion des stocks. 38% des personnes interrogées ont mentionné l'hygiène, 25% la « gestion de l'argent » et 25% également « le traitement de la clientèle ».

Or, lors des entretiens, les observations directes n'ont pas révélé de changements notables des pratiques commerciales des commerçants formés. Les étals/tables des commerçants qui avaient pris part au projet n'avaient pas l'air plus propres/hygiéniques que ceux de leurs pairs. Une des personnes interrogées (un marchand de charbon de bois) a précisé qu'il applique certaines des techniques de marketing qu'il a apprises, en sollicitant activement ses clients actuels au marché pour s'assurer qu'ils continuent à venir s'approvisionner chez lui, et en allant se présenter à des clients potentiels. Il semblait fier de cette initiative et il considérait que cette formation en marketing allait l'aider à diversifier son activité commerciale. Une autre personne (une marchande de légumes) a remarqué que la formation reçue l'avait aidée, en lui apprenant à mieux calculer sa marge bénéficiaire.

Il semble malheureusement que la formation ait été principalement axée sur des définitions et des concepts théoriques. Chaque session de 40 minutes comprenait certes des exercices pratiques, mais le temps qui y était consacré était bien trop court pour aboutir à des changements de pratiques commerciales ou à l'amélioration des niveaux de compétences. Une vendeuse de produits alimentaires de base a remarqué qu'elle avait compris qu'elle pourrait accroître ses bénéfices sur la vente de riz en achetant des sacs de 50 kg entiers, car cela coûte moins cher ainsi. Cependant, son activité était trop faible (niveau de ventes) et sa trésorerie trop limitée (notamment car elle doit rapporter de l'argent à la maison tous les jours pour subvenir aux besoins de sa famille) pour lui permettre d'économiser assez d'argent pour acheter un sac entier. Elle a donc continué de s'approvisionner en achetant 8 kg de riz à la fois (ce qui correspond plus ou moins à ce qu'elle peut vendre en un jour) à un prix plus élevé. Il va sans dire que les vendeurs de produits frais ne peuvent pas améliorer leurs bénéfices en achetant de plus grosses quantités, puisque leurs produits doivent être frais et correspondre plus ou moins à leurs ventes quotidiennes.

Comme le projet était axé sur la formation, il ne s'est pas occupé des autres limitations opérationnelles et financières liées à la gestion d'une micro entreprise. Or, pour pérenniser les améliorations envisagées, il aurait fallu recourir à des interventions visant à changer les conditions sur les marchés pour faciliter une meilleure hygiène, ou bien aider les commerçants à rendre leurs opérations plus rentables en leur accordant des micro prêts pour leur permettre de faire des économies au moment de leur réapprovisionnement.

À l'avenir, si des projets similaires cherchent à améliorer les pratiques commerciales et la réussite économique des commerçants, la programmation devrait compléter leur formation théorique en consacrant plus de temps à l'assistance technique, pour les aider à mettre en pratique les idées introduites au cours de la formation en « temps réel » et dans des conditions/contraintes de « vie réelle ». L'assistance technique, par sa nature même, est axée sur la résolution des problèmes et permet de donner un éclairage utile à la formation théorique. Cela exigera toutefois de consacrer davantage de temps à ce travail, de faire preuve d'une plus grande patience pour

entreprendre des actions correctives (et accepter qu'il est normal, en affaires, d'essuyer des échecs/revers) et de mettre en œuvre des programmes plus approfondis/complexes (par exemple, en introduisant des systèmes d'épargne/de crédit pour permettre aux petits commerçants d'acheter leur stock en gros).

Tous les commerçants ont reçu un « kit », qui contenait un dispositif anti-mouches (support et filet), un seau, une brosse, un flacon de chlore, un chapeau et un tablier, pour améliorer l'état de leur lieu de vente. Aucun des commerçants rencontrés lors de l'évaluation n'avait utilisé son filet anti-mouches, ce qui leur aurait pourtant permis d'améliorer les conditions sanitaires de leur étal. L'évaluateur a remarqué que plusieurs supports gisaient par terre (abandonnés) dans les deux marchés qu'il a visités. Un marchand s'était servi de son support pour se fabriquer un abri contre le soleil et la pluie avec des bâches en plastique. Les commerçants avec lesquels l'évaluateur s'est entretenu ont expliqué qu'ils pensaient que les filets anti-mouches étaient trop petits pour leur étal/table ou bien qu'ils auraient créé une barrière entre leurs clients et eux. Les commerçants n'avaient pas l'air d'utiliser les seaux et les brosses sur leur lieu de travail. Il est tout à fait probable qu'ils s'en servent chez eux. Les tabliers devaient apparemment servir à démarquer les commerçants participants pour que les bénéficiaires puissent les identifier aisément. Pourtant, lorsque l'évaluateur leur a demandé comment ils savaient quels commerçants participaient au projet, tous les bénéficiaires ont répondu que c'était grâce au badge d'identification qu'ils portaient. Aucun n'a parlé des tabliers ni des chapeaux comme de signes distinctifs.

Selon l'évaluateur, les « kits » distribués n'ont probablement eu que peu, ou pas, d'effets sur la qualité des ventes ou les pratiques commerciales des commerçants. Il est cependant probable qu'ils ont, dans une certaine mesure, incité les commerçants à prendre part au programme.

Recommandation n°10:

Dans le cas de programmations qui visent à améliorer le sens des affaires et la qualité de gestion de petits/micro entrepreneurs, ACF devrait allouer un temps et des investissements suffisants au projet (ressources humaines et appui financier) pour compléter la formation théorique dispensée avec une assistance technique sur le tas. À cet égard, il faut qu'ACF reconnaisse qu'elle devrait s'abstenir de viser un tel objectif en phase d'urgence ou dans le cadre de projets de courte durée.

STATUT: RÉALISÉ (mais pas de manière durable).

Résultat n°3: La diversification alimentaire est encouragée de manière durable chez les bénéficiaires participant au volet de maraîchage urbain.

- *Indicateur: D'octobre à décembre, 70% des ménages participants couvrent 30% de leur consommation de légumes grâce à leur propre production.*

L'évaluateur n'a pas trouvé de données de référence sur la quantité de légumes consommés par les ménages participant au volet de maraîchage urbain. Or, sans avoir de point de référence, on ne peut pas déterminer avec certitude si les quantités visées pour la consommation de légumes issus de la production des ménages ont été atteintes. Néanmoins, la récolte du premier cycle de plantation a été si mauvaise qu'il est peu probable que la cible ait été atteinte.

L'installation des pépinières a été couronnée de succès, avec une pépinière à Djobel et une à Terre Blanche. Une fois les infrastructures en place, les plantations ont commencé, le 22 juillet à Terre Blanche et le 29 juillet à Djobel. Sept variétés de légumes (poireaux, piments, oignons, tomates, aubergines, épinards et poivrons verts) ont été plantées dans les pépinières.

Malheureusement, la saison des pluies a entravé le bon développement des plants cultivés. À Terre Blanche, il a ainsi fallu replanter quatre des variétés cultivées pour essayer d'obtenir le nombre de plants prévu pour les distributions aux bénéficiaires. À Djobel, il a fallu replanter deux des variétés de légumes. Comme les bénéficiaires ont dû replanter certaines variétés, les plantations se sont prolongées jusqu'en novembre, bien au-delà de l'échéance recommandée, qui est fin septembre.

Le fait que les légumes aient été plantés au cours de la principale saison des pluies (des cyclones) a entravé leur développement. Les taux de germination étaient généralement acceptables (entre 80 et 90% pour la plupart des variétés), mais à Terre Blanche, seuls 50% des poireaux ont germé. À Djobel, ce sont les oignons qui se sont mal adaptés aux conditions du sol et à l'humidité. Par conséquent, la production de plants d'oignons à distribuer aux ménages a été maigre (voir l'[annexe 7 – tableau 9](#)).

Les pépinières ont finalement réussi à fournir plus de 90% des plants prévus dans les deux quartiers, en transférant le surplus de plants d'un quartier à l'autre et en replantant certaines variétés, sauf dans le cas des épinards (85% seulement à Djobel et 70% à Terre Blanche), et des poireaux et oignons à Terre Blanche (53% et 55% respectivement). Malheureusement, une fois transplantés, la plupart des plants n'ont presque rien donné, à l'exception des épinards.

Lors des entretiens menés avec 12 bénéficiaires pour l'évaluation, ceux-ci ont admis qu'ils n'avaient pas été nombreux à récolter des légumes, à part des épinards (voir l'[annexe 7 – tableau 10](#)).

Il est dommage que, lors du suivi des récoltes, les techniciens du projet n'aient noté que les quantités totales récoltées pour chaque variété, et la quantité moyenne en grammes. En revanche, ils n'ont pas enregistré le nombre de ménages qui avaient pu récolter quelque chose. Néanmoins, les quantités totales récoltées étaient fort modestes. C'est à Terre Blanche que les récoltes ont été les plus faibles, en général; cela est probablement dû au manque d'enthousiasme relatif des bénéficiaires de ce quartier pour le volet de maraîchage urbain, ainsi qu'au fait que l'accès à l'eau y est payant (les familles devaient acheter de l'eau pour leur jardin, ce qui n'incitait pas certains bénéficiaires à arroser leurs plants correctement).

En règle générale, les quantités de légumes que les familles ont récoltées étaient trop faibles pour atteindre l'indicateur de résultat qui avait été fixé. Ceux qui ont récolté quelque chose n'ont obtenu plus d'un kilo de légumes que dans le cas des tomates et des aubergines, et ce à Terre Blanche seulement. La récolte des épinards a été plus générale, et tous les participants ont obtenu entre 752 et 860 grammes d'épinards en moyenne. Les autres légumes n'ont produit que des quantités négligeables (voir l'[annexe 7 – tableau 11](#)).

Pourtant, en tant qu'initiative pilote, et malgré les revers rencontrés au départ, on peut conclure que le modèle de maraîchage urbain est prometteur. Il pourrait constituer une source viable de légumes produits par les ménages vulnérables eux-mêmes si le calendrier choisi était adéquat, et si un temps et une attention suffisants étaient accordés à l'assistance technique à apporter aux pépiniéristes et aux bénéficiaires. Les quantités produites ne représenteront peut-être pas une

solution complète au niveau recommandé pour la consommation de légumes, mais pour les personnes les plus vulnérables, toute solution partielle serait une amélioration précieuse.

STATUT: NON RÉALISÉ

- *Indicateur : 70% des ménages participants déclarent vouloir continuer leurs activités maraîchères à l'avenir.*

En dépit des revers essuyés lors du premier cycle de plantations, les 12 bénéficiaires interrogés pour l'évaluation ont déclaré souhaiter continuer à cultiver leur potager. Cependant, la plupart souhaitaient également recevoir des semences gratuites d'ACF ou d'une autre organisation pour les y aider.

Au moment de l'évaluation, les cinq bénéficiaires maraîchers interrogés à Terre Blanche avaient encore des légumes dans leur jardin — 4 sur 5 avaient des épinards tandis qu'une personne avait des gourdes et des grenades. 4 personnes sur 5 ont déclaré qu'elles avaient planté, ou qu'elles allaient planter, des épinards avec les semences reçues à la fin du projet. La plupart avaient peu d'espoir d'obtenir une récolte avec les graines d'oignons. Un bénéficiaire avait pris l'initiative de garder et de faire sécher des graines de tomates et de poivrons verts pour les replanter. Quant à Djobel, tous les bénéficiaires (7 sur 7) avaient encore des légumes dans leur potager. Il s'agissait encore une fois d'épinards et d'oignons, qui avaient été plantés avec les semences supplémentaires fournies par ACF (voir l'[annexe 7 - tableau 12](#)). Deux des personnes interrogées avaient également planté des poireaux et des tomates, avec des semences qu'ils avaient achetées eux-mêmes. Exception faite de ces deux personnes, qui avaient fait preuve d'initiative, les autres ne planteront que les variétés pour lesquelles ils reçoivent des semences.

Les personnes interrogées ont dit avoir apprécié la formation/l'assistance technique apportées par les techniciens du projet. Lorsque l'évaluateur leur a demandé quels sujets de formation ils avaient retenus en particulier, le thème le plus souvent cité — et celui que les bénéficiaires avaient trouvé le plus utile —, concernait les *engrais naturels*. Les personnes interrogées à Terre Blanche ont aussi largement mentionné (dans 4 cas sur 5) *la création d'un potager/la gestion de l'espace*. Les bénéficiaires maraîchers se souvenaient également de la *fertilisation naturelle (compostage)* et du *contrôle des mauvaises herbes*.

Aucun bénéficiaire n'a signalé avoir commencé à préparer son propre engrais, bien que certains aient remarqué que le fait de n'avoir ni compost, ni bonne terre pourrait les empêcher de continuer à cultiver leur potager. La plupart ont expliqué qu'il leur manquait un ingrédient essentiel, le fumier de vache, et d'autres ont remarqué que les propriétaires du terrain sur lequel ils habitent ne leur avaient pas donné l'autorisation de creuser une fosse à compost. Comme nous l'avons remarqué plus haut, il ne s'agirait probablement pas là d'obstacles absolus si le projet était entrepris sur le plus long terme, et consacrait un temps suffisant à la réalisation d'analyses techniques supplémentaires, à la résolution participative des problèmes et aux négociations. Malheureusement, comme le projet est maintenant terminé, les bénéficiaires ne peuvent profiter de l'assistance technique d'un agronome/technicien agricole dédié, au moment où cela leur serait pourtant le plus utile (voir la recommandation n°5).

STATUT: RÉALISÉ en partie.

- *Indicateur : 50% des ménages participants tirent un revenu de la vente d'une partie des produits de leur jardin.*

Étant donné la faible ampleur des activités maraîchères et les mauvaises récoltes de légumes obtenues au départ, aucun des 12 bénéficiaires interrogés pour l'évaluation n'a vendu, ni même songé à vendre, une partie de sa récolte. C'est une idée qui serait intéressante dans le contexte d'un projet mené à long terme, mais, avec le recul, il est clair que cet indicateur n'avait guère de chances d'être atteint dès le début de cette initiative pilote — ACF n'aurait donc pas dû le proposer. Il aurait été plus raisonnable, et suffisant, d'espérer que le volet de maraîchage urbain réussisse simplement à améliorer la consommation de légumes des familles grâce à ce qu'elles allaient pouvoir récolter dans leur potager.

STATUT: NON RÉALISÉ

Évaluation des preuves de l'impact obtenu

L'objectif spécifique du projet était d'améliorer la situation économique et nutritionnelle des populations sinistrées par le séisme du 12 janvier 2010 dans les quartiers ciblés de Port-au-Prince.

- *Indicateur: La part du revenu des ménages consacrée à l'alimentation diminue de 15%.*

La part du revenu que les ménages consacrent à l'alimentation dépend de plusieurs variables: a) le montant du revenu du ménage, b) d'autres besoins essentiels pour la subsistance du ménage, en particulier les dépenses inattendues (factures médicales) ou saisonnières (frais de scolarité et festivals importants), qui peuvent venir rivaliser avec la nourriture pour l'utilisation d'un revenu limité, et c) le prix des denrées alimentaires à un moment donné (flambée des prix). Or, si la distribution de FV représentait une forme d'augmentation du revenu des bénéficiaires, le projet en soi ne pouvait pas contrôler le revenu extrêmement incertain/variable que ces ménages très vulnérables tirent de leurs activités informelles. La distribution de FV ne pouvait pas non plus maîtriser les deux dernières variables.

De ce point de vue, la viabilité de l'indicateur d'impact, tel qu'il était formulé, était douteuse dès le départ. L'étude de vulnérabilité réalisée avant le démarrage du projet avait établi que la majorité des ménages consacraient la plus grosse part de leur budget à l'achat de nourriture, mais elle n'a jamais déterminé quel pourcentage du revenu d'un ménage ces dépenses représentaient. Les enquêtes CAP ont, de la même façon, étudié le montant que les ménages consacraient à l'alimentation en termes nominaux, mais pas en termes de pourcentage du revenu. Il aurait été fort complexe et difficile de mesurer la répartition du revenu/des dépenses des ménages de façon fiable, et particulièrement d'obtenir de la part des ménages des réponses fiables sur leur revenu (soit que les personnes interrogées peinent à se rappeler les choses avec précision, soit qu'elles choisissent délibérément de déclarer un revenu et/ou des dépenses alimentaires inférieurs à la réalité). Lorsque l'évaluateur a conduit son évaluation, il n'a pas pu trouver de données collectées par le personnel du programme, ex-ante ou ex-post, qui lui auraient permis de calculer le pourcentage de leur revenu que les ménages allouaient à l'alimentation.

Selon l'évaluateur, cet indicateur n'était pas approprié étant donné la nature et la portée/durée du projet. En effet, il n'aurait pas été possible d'établir une situation de référence fiable et de collecter des données fiables au cours d'un projet aussi court, étant donné les complexités découlant des variables mentionnées plus haut et de leurs relations entre elles.

Recommandation n°11:

Dans le cas de projets d'urgence et de post-urgence de ce type, ACF devrait limiter les résultats prévus et leurs indicateurs à des améliorations quantitatives et qualitatives de la consommation alimentaire des ménages. Lorsqu'elle planifie les projets et qu'elle les examine avant de les soumettre aux bailleurs pour une demande de financement, elle doit évaluer la viabilité des résultats et de leurs indicateurs en fonction du plan de suivi proposé, et de sa capacité à collecter les indicateurs de réalisation et à en vérifier l'exactitude de manière objective.

STATUT: NON RÉALISÉ/au mieux, PEU CONCLUANT

- *Indicateur: Les ménages connaissent une amélioration de leur accès à la nourriture.*

La distribution de FV a eu un impact positif pendant les quatre mois du projet. En effet, au moins 89% des ménages bénéficiaires ont acheté et consommé davantage de nourriture, et des aliments plus nourrissants, qu'ils ne l'auraient probablement fait s'ils n'avaient pris part au projet. Cet impact positif n'a toutefois pas duré. Tous les bénéficiaires interrogés (100%) ont déclaré qu'ils achètent et consomment désormais moins de nourriture que pendant le projet — ils sont essentiellement revenus à des niveaux de consommation antérieurs au projet. Il est en fait fort probable que les bénéficiaires auraient acheté et consommé davantage de nourriture, et des aliments de qualité plus variés, sans le projet, s'ils avaient pu se le permettre. Il s'ensuit que le projet n'a probablement pas tant modifié les habitudes alimentaires qu'il n'a fourni un filet de sécurité économique et nutritionnel temporaire à des ménages très vulnérables.

STATUT: RÉALISÉ (temporairement)

- *Indicateur: Le statut nutritionnel des enfants âgés de 6 à 60 mois ne connaît pas de détérioration pour 85% des ménages de l'échantillon.*

Les contrôles anthropométriques réalisés sur les enfants bénéficiaires ont montré qu'au moins 97% d'entre eux n'avaient subi aucune dégradation de leur statut nutritionnel pendant que leurs familles recevaient des FV. Le statut nutritionnel de 12,7% des enfants avait même progressé. Le nombre d'enfants mesurés à < -2 déviations standard a diminué de moitié (passant de 6 à 3) et l'on remarque une réduction de 19% du nombre d'enfants mesurés à < -1 (de 21 à 17). Étant donné la vulnérabilité des ménages bénéficiaires, on peut supposer sans risque de se tromper que l'amélioration de l'accès des ménages à la nourriture a contribué à l'amélioration du statut nutritionnel des jeunes enfants. Malheureusement, les ménages n'ont reçu de FV que pendant quatre mois et ACF n'a pas mené de suivi anthropométrique supplémentaire sur les mêmes enfants au-delà des quatre mois de distribution pour voir si l'impact positif du projet pouvait perdurer sans autre forme d'assistance.

STATUT: RÉALISÉ

Comme la distribution de FV n'a pas été menée en réponse à un choc récent, mais plutôt dans le contexte de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire structurelles qui frappent Port-au-Prince, l'effet bénéfique de l'aide alimentaire supplémentaire nous amène à poser la question suivante: « Que deviendront ces enfants, et les autres enfants, lorsqu'une telle aide ne sera plus disponible? ». Il est probable qu'un programme visant une cible plus large aurait un coût prohibitif en termes de ressources. Il serait probablement difficile de mettre en œuvre des tentatives d'identification et de ciblage des ménages « très vulnérables » dans les quartiers urbains défavorisés. Cela pourrait diviser la communauté et être contre-productif en termes de développement communautaire. Il est cependant possible de ramener un programme FV à une échelle viable du point de vue financier en liant directement le filet de sécurité aux ménages qui ont des enfants malnutris sous traitement, car on dispose ainsi de critères sans équivoque, qui sont aisément interprétés. On pourrait limiter la participation des ménages dans le temps en fonction du rétablissement nutritionnel des enfants, en continuant toutefois à leur accorder une aide pendant un peu plus de temps pour consolider les progrès réalisés.

Recommandation n°12:

Quand il ne s'agit pas d'une situation d'urgence, mais que l'insécurité alimentaire est structurelle et que les taux de malnutrition sont modestes, ACF devrait envisager de fournir une aide alimentaire de supplémentation avec des FV, dans le cadre d'un programme de prise en charge de la malnutrition qui vise strictement les ménages avec des cas documentés de malnutrition infantile modérée ou sévère.

Les effets des FV sur les habitudes nutritionnelles et alimentaires des bénéficiaires

Nous ne disposons d'aucun élément objectivement vérifiable qui vienne prouver que tous les coupons de « produits frais » ont réellement servi à acheter des produits frais. Il est certain que les commerçants ont échangé des coupons « non conformes » et ils ont admis avoir « divisé » les coupons. Il est malgré tout impossible de déterminer dans quelle mesure exactement les bénéficiaires ont trouvé le moyen d'utiliser leurs coupons pour se procurer des aliments de base au lieu de produits frais, qui étaient « plus souhaitables » (du point de vue nutritionnel).

Le personnel d'ACF a investi un temps et des efforts considérables dans la production et distribution des FV, et dans le suivi de leur utilisation/remboursement, pour que les bénéficiaires consomment réellement une alimentation équilibrée, composée de produits frais à « haute valeur nutritionnelle ». D'un autre côté, les bénéficiaires et les commerçants ont montré qu'ils sont prêts à contourner les règles mises en place par ACF pour promouvoir de bonnes pratiques nutritionnelles, et qu'ils en sont capables. On pourrait suivre avec plus de précision la manière dont les bénéficiaires ont utilisé leurs coupons (et, peut-être, en dissuader certains de détourner ces coupons de l'usage prévu) en demandant aux commerçants de noter les types de produits et les quantités vendus/achetés avec chaque coupon. Cependant, un tel système serait probablement onéreux pour les marchands, et impossible à mettre en œuvre pour ceux qui sont analphabètes. Il est fort probable qu'un tel système de suivi ne serait pas réalisable et qu'il serait impopulaire parmi les commerçants.

ACF devrait se demander si des programmes d'aide monétaire ne lui permettraient pas de faire un meilleur usage, plus rentable, de ses ressources, en faisant confiance aux ménages très pauvres et en comptant sur leur capacité à faire un usage rationnel de l'aide monétaire pour acheter de la nourriture, ou du moins pour satisfaire des besoins importants et utiles. Cette approche ne serait pas paternaliste et permettrait d'aider ceux qui en ont besoin, tout en promouvant des habitudes nutritionnelles appropriées. Un projet de transferts monétaires inconditionnels mis en œuvre récemment par le PAM et ACF en Côte d'Ivoire a montré que la vaste majorité des bénéficiaires (88%) utilisaient leur allocation mensuelle pour acheter un gros sac de riz, ce qui est plus avantageux du point de vue du prix que d'acheter de petites quantités. La majorité achetait également des aliments complémentaires (légumes, poisson et condiments) pour préparer des sauces avec lesquelles accommoder leur riz.⁶ D'autres se servaient de leur allocation pour payer des factures médicales, les frais de scolarité de leurs enfants, leur loyer et acheter des articles/produits à vendre pour avoir une AGR. L'aide monétaire n'a peut-être pas conduit les bénéficiaires à acheter et consommer une alimentation idéale et équilibrée, mais il semble qu'ils aient pris des décisions rationnelles pour leur subsistance, conformément à la nécessité et aux priorités qu'ils avaient eux-mêmes établies. À quel moment ACF devrait-elle tester l'efficacité des activités menées pour sensibiliser et former les bénéficiaires à la diversification alimentaire et aux bonnes habitudes alimentaires ?

Recommandation n°13:

Étant donné le temps et les efforts consacrés par le personnel à la préparation des coupons de produits frais ainsi qu'au contrôle de leur production, distribution et comptabilité, et le fait que bénéficiaires et commerçants ont contourné les règles du projet régissant l'utilisation des FV, ACF devrait envisager ses futurs programmes de « filets de sécurité » sous la forme d'une modalité de transferts monétaires.

L'impact direct et indirect que les distributions de FV ont eu sur les commerçants

L'afflux de trésorerie sur les marchés des quartiers grâce aux FV a représenté pour les marchands participants une véritable aubaine, avec une augmentation de leurs ventes et de leurs profits. Toutefois, l'effet de stimulation de leur revenu n'a été que temporaire. Si une hausse des revenus sur le court terme est utile et conseillée suite à une crise/un choc soudains, elle a un impact plus modeste en situation de non-urgence.

L'effet que les distributions de coupons de nourriture ont eu sur la capacité des bénéficiaires et des commerçants à se constituer ou se reconstituer un capital

83% des bénéficiaires (15 sur 18) ont réussi à épargner un peu d'argent tant qu'ils utilisaient leurs FV pour acheter à manger. Ils ont utilisé leurs économies de la façon suivante:

- Remboursement de dettes/de crédits 66,7% (10 personnes sur 15)
- Paiement des frais de scolarité et autres dépenses annexes 66,7%
- Paiement du loyer 13,3% (2 personnes sur 15)
- Paiement de factures médicales 6,7% (une personne sur 15)

⁶ John Wiater. Rapport d'évaluation - version finale: Évaluation de la réponse humanitaire d'ACF à la crise postélectorale en République de Côte d'Ivoire (20 octobre – 14 novembre 2011).

- Achat de matériaux de construction pour la maison 6,7%

À cet égard, le projet a eu un réel impact, au sens où il a permis à ces ménages de renforcer leurs mécanismes d'adaptation en vue d'une utilisation future potentielle, d'investir dans le capital humain et/ou de rétablir leur capital physique. Cet impact a cependant été temporaire, comme le montre le fait que les dix ménages qui avaient remboursé une partie ou la totalité de leurs dettes grâce à leurs économies ont reconnu avoir recommencé à emprunter de l'argent à leurs proches (parents/amis) pour acheter à manger, ou à faire leurs courses à crédit.

Deux des huit commerçants avec lesquels l'évaluateur s'est entretenu ont dit avoir utilisé une partie de leur revenu supplémentaire pour payer leur loyer et les frais de scolarité de leurs enfants. Un marchand s'est servi de cet argent pour accroître son stock. Bien que seuls deux commerçants aient déclaré avoir utilisé leur revenu supplémentaire pour payer les frais de scolarité et le loyer, il est probable que tous ont en fait effectué ces dépenses courantes.

Toutefois, seuls trois commerçants sur les huit interrogés (soit 37,5%) ont dit avoir pu garder une partie de leurs clients du projet FV après la fin des distributions. D'après eux, la rétention de la clientèle était limitée, mais aucun ne s'est avancé à donner de chiffre.

En observant la manière dont les commerçants participants menaient leurs affaires, l'évaluateur n'a pas remarqué de différences visibles entre eux et les autres marchands travaillant sur les marchés. Il était impossible de distinguer la gamme et la qualité de leurs produits, et la propreté de leurs tables/étals de ceux de leurs pairs qui n'avaient pas pris part au projet.

Autres effets directs et indirects que les distributions de coupons ont eus sur les bénéficiaires et les commerçants

Un effet secondaire du programme qui n'avait pas été prévu a peut-être été de donner aux bénéficiaires l'opportunité de faire preuve de solidarité à l'égard des non-bénéficiaires. La solidarité est une stratégie d'adaptation importante pour les ménages vulnérables. Tous les bénéficiaires interrogés ont reconnu avoir partagé leurs coupons ou une partie de la nourriture qu'ils avaient achetée avec leurs amis, leurs voisins et leur famille. 4 personnes sur 18 (22%) n'avaient partagé que leurs coupons, 10 personnes sur 18 (56%) n'avaient partagé que la nourriture achetée, et 4 sur 18 avaient partagé coupons et nourriture.

Par conséquent, en dépit des inquiétudes concernant l'impossibilité d'atteindre toutes les familles vulnérables en raison des contraintes de ressources, ces actes de solidarité ont représenté un processus sain de cohésion communautaire et ont, d'une certaine façon, permis une sorte d'auto sélection, qui a compensé les décisions de sélection prises par les comités de quartier et le personnel d'ACF.

L'impact des activités de sensibilisation et de formation

La sensibilisation et la formation semblent avoir amélioré les connaissances théoriques des bénéficiaires sur ce qui constitue une bonne alimentation. En revanche, elles ne semblent pas avoir mené à de bonnes pratiques nutritionnelles au-delà des quatre mois où les ménages avaient accès aux FV pour compléter leur pouvoir d'achat. Or, même pour cette période, on ne peut pas savoir si l'amélioration de la consommation alimentaire était due à la sensibilisation et à la

formation des bénéficiaires, ou au revenu supplémentaire dont les ménages disposaient grâce aux coupons. L'évaluateur estime que, même sans sensibilisation et formation en nutrition, la consommation alimentaire des bénéficiaires se serait améliorée, en particulier du point de vue de la diversité. En effet, ils avaient déjà les connaissances nutritionnelles de base avant le projet — c'étaient les moyens (les ressources) pour les mettre en pratique qui leur faisaient défaut.

L'impact des activités de maraîchage urbain sur la consommation de légumes frais des ménages
Les mauvaises récoltes des bénéficiaires maraîchers (à l'exception peut-être des épinards) n'ont pas permis à ce volet d'avoir un impact significatif sur l'alimentation des ménages.

Évaluation de la pérennité des réalisations/résultats du projet

La brièveté et la nature ponctuelle du projet ne lui ont pas permis de s'attaquer de manière adéquate aux causes profondes de l'insécurité alimentaire, ni d'aboutir à des changements durables des CAP nutritionnelles. Le projet n'avait guère de chances d'obtenir un impact durable, puisqu'il ne remédiait pas aux contraintes de revenu limitant l'accès des familles à la nourriture.

Il en est de même de l'impact sur les commerçants: les bénéfices que ceux-ci ont tirés du projet n'ont pas dépassé la période pendant laquelle les FV sont venus stimuler les marchés. Il est probable qu'un projet ne pourra aboutir à des bénéfices pérennes en termes de revenu pour les commerçants ainsi que d'amélioration qualitative de leur environnement de travail (hygiène) et de leurs pratiques commerciales que s'il s'inscrit dans le cadre d'une amélioration globale du fonctionnement des marchés locaux, et d'une croissance globale de l'économie urbaine à long terme.

Il est possible, en théorie, que des activités de maraîchage urbain mènent à des bénéfices durables. Cependant, même si l'on considère qu'il s'agissait d'une initiative pilote, le projet n'a pas investi assez de temps et de ressources (surtout pour la formation et l'assistance technique) pour développer et exécuter le concept. Un tel projet aurait eu besoin d'au moins plusieurs années pour réussir, pas de six mois de mise en œuvre.

Déviations par rapport aux activités prévues et à leur alignement sur les objectifs spécifiques du projet. Raisons de ces déviations.

Les bénéficiaires maraîchers de Terre Blanche manquaient manifestement d'enthousiasme pour participer au programme et faire les efforts nécessaires pour bien s'occuper de leur potager, car ils n'avaient pas été sélectionnés pour recevoir les FV que d'autres personnes recevaient dans leur quartier. Ils ont sous-entendu qu'ils ne participeraient pas au projet à moins de recevoir des FV, eux aussi. ACF a accédé à leur demande afin de ne pas mettre en péril la réalisation des objectifs du volet de maraîchage urbain du projet. L'ONG a également accordé des FV aux bénéficiaires maraîchers de Djobel, par souci d'équité. On peut très bien comprendre que les bénéficiaires maraîchers aient eu de telles attentes, étant donné l'ampleur des aides alimentaires et non alimentaires récemment distribuées dans le quartier, et à travers tout PaP, depuis le séisme. Cependant, l'évaluateur estime qu'ACF aurait dû résister à cette déviation pour renforcer le début de l'arrêt des distributions d'aide humanitaire gratuite, et pour éviter de créer un précédent défavorable aux futures initiatives de développement communautaire qui compteront sur une participation bénévole des bénéficiaires. Un tel précédent pourrait compliquer la mise en œuvre

de futurs projets pour ACF ou pour toute autre institution cherchant à travailler dans les quartiers.

Le dernier mois de distribution, ACF a réalisé qu'il lui restait un fonds de FV inutilisés. Profitant de ces fonds additionnels, l'ONG a choisi de donner un lot supplémentaire de coupons « alimentation de base », d'une valeur de 1 000 HTG, à chaque bénéficiaire. L'idée était de donner un dernier coup de pouce au pouvoir d'achat des bénéficiaires, ce qui devait continuer à les aider un peu après la dernière distribution. Il est certain que les bénéficiaires ont apprécié la prolongation de l'aide qui leur était fournie, et en ont fait bon usage. Cependant, cette aide supplémentaire a peut-être involontairement gonflé les scores de consommation alimentaire qui ont été mesurés dans les 30 jours suivant la dernière distribution de coupons.

En outre, ACF a fait bénéficier les commerçants d'une distribution supplémentaire exceptionnelle de coupons « alimentation de base », pour leur montrer qu'elle appréciait leur participation au projet. Il n'est pas sûr qu'un tel geste ait vraiment été nécessaire, étant donné que les commerçants ne figuraient pas parmi les segments les plus vulnérables de la population et qu'ils avaient probablement tiré de plus grands avantages du projet du point de vue financier que les bénéficiaires eux-mêmes (voir l'analyse du résultat n°2 ci-dessus). On peut en outre se demander si ce geste ne représentera pas un précédent négatif pour leurs attentes si, et quand, des projets similaires sont mis en œuvre à l'avenir.

Suivi du projet

Outils de suivi et leur efficacité

Le personnel d'ACF a suivi de près la mise en œuvre du projet par le truchement de suivis post distribution (PDM) et post formation appropriés. Les employés de l'unité sécurité alimentaire ont étroitement surveillé les coupons échangés par SOGEXPRESS, en faisant particulièrement attention aux coupons qu'ils soupçonnaient d'être des faux, ou d'avoir été comptabilisés deux fois. Comme SOGEXPRESS conservait tous les coupons échangés pour effectuer ses audits, le personnel d'ACF était obligé de se rendre dans ses bureaux pour y examiner les coupons en regard des rapports mensuels soumis par l'agent financier.

Alors qu'ACF tenait une base de données indiquant les coupons distribués et reçus par chaque bénéficiaire tous les mois, SOGEXPRESS soumettait ses rapports sur les coupons utilisés et échangés par chaque commerçant sur un tableau Excel séparé. Les informations contenues dans ces deux bases de données n'étaient pas intégrées pour faciliter leur traitement et leur analyse, et suivre l'usage que chaque bénéficiaire faisait de ses coupons. Il est vrai que la saisie de données concernant les 50 000 coupons distribués chaque mois aurait été onéreuse. Il est fort peu probable que SOGEXPRESS ait accepté de consigner les remboursements de coupons selon le format de distribution d'ACF, car ce fardeau supplémentaire aurait accru la charge de travail de son personnel. ACF aurait probablement eu besoin d'une ou de deux personnes de plus pour saisir toutes les données fournies par SOGEXPRESS dans une base de données intégrée (une seule personne était employée à la saisie des données pour ce projet).

En général, SOGEXPRESS soumettait ses rapports à ACF juste avant, ou pendant, la distribution de coupons du mois suivant. Ils étaient d'une utilité limitée en ce qui concerne l'apport d'informations pouvant être analysées en temps réel pour résoudre les problèmes — sinon pour

contrôler les doubles échanges potentiels apparents, dus à des erreurs d'enregistrement ou à des falsifications de la part de SOGEXPRESS.

Les employés d'ACF chargés du suivi des marchés sélectionnaient de manière aléatoire des bénéficiaires qui venaient d'y faire leurs courses. Ils leur demandaient de citer les deux achats les plus importants qu'ils avaient effectués avec leurs coupons « produits frais » et « alimentation de base ». Ils ne leur demandaient cependant pas de citer tous les aliments qu'ils avaient achetés, ni en quelles quantités, et ils n'inspectaient pas non plus leur cabas, car ils estimaient que cela aurait été trop indiscret. Malheureusement, cela aurait peut-être été le moyen le plus efficace d'obtenir des informations précises sur la manière dont les bénéficiaires utilisaient leurs coupons. Il aurait probablement suffi de 2 ou 3 minutes par personne. Quant au côté indiscret de ces questions, on aurait pu trouver des moyens de les poser de façon aimable et polie. Les chargés de suivi n'auraient pas eu à fouiller les cabas pour obtenir les renseignements voulus; une inspection visuelle leur aurait permis d'en estimer le contenu et aurait suffi à fournir de précieuses informations. Si ACF avait eu assez de temps pour diffuser des messages avertissant les bénéficiaires du suivi aléatoire de leurs achats, ils auraient pu prendre conscience de l'importance des renseignements obtenus et du fait qu'il était crucial qu'ils coopèrent avec un projet qui leur avait apporté une aide précieuse, à eux et à leurs familles.

Recommandation n°14:

À l'avenir, quand ACF mettra en œuvre des programmes de coupons similaires, elle devrait renforcer ses procédures de suivi des marchés pour s'enquérir plus en détail de tous les achats des bénéficiaires, par type de produit et par quantité. Les chargés de suivi devraient procéder à une observation directe des achats effectués, de la manière la moins « menaçante » possible, car c'est le meilleur moyen d'obtenir des informations aussi précises que possible.

Adéquation des indicateurs du projet

Indicateurs du résultat n°1: Les indicateurs n°1 et 2 représentaient des activités réalisées, tandis que l'indicateur n°3 était un véritable indicateur de résultat. L'indicateur n°4 était un indicateur de résultat approprié, qui a fait l'objet d'un suivi via les enquêtes CAP ex-ante et ex-post. Toutefois, lors des enquêtes CAP et du PDM, ACF n'a pas entrepris d'aller chez les bénéficiaires vérifier comment ils mettaient en pratique les connaissances qu'ils venaient d'acquérir. Or, on ne peut pas accepter que le simple fait de mesurer ce que les bénéficiaires ont retenu/ce dont ils se souviennent équivaille à une mise en pratique des connaissances.

Indicateurs du résultat n°2: Si l'indicateur n°1 était un indicateur objectivement vérifiable, l'indicateur n°2 était plus subjectif, du fait de sa formulation: « 70% des commerçants participants *reconnaissent* avoir amélioré leurs connaissances commerciales ». On ne peut pas considérer cet indicateur comme objectivement vérifiable, pour diverses raisons. Pour commencer, il n'est pas fondé sur des faits observables, mais sur une déclaration des commerçants. Ceux-ci peuvent simplement se souvenir d'une certaine session et laisser entendre qu'ils mettent cet enseignement en pratique. Il se peut également qu'ils souhaitent faire plaisir à l'enquêteur en lui donnant l'impression qu'ils pratiquent ce qu'ils ont appris.

Indicateurs du résultat n°3: Il n'y avait pas de situation de référence en regard de laquelle on aurait pu évaluer la réalisation de l'indicateur n°1. Sans situation de référence, on ne voit pas bien comment on a pu arriver à une couverture de 30% de la consommation de légumes. Ce pourcentage devrait être directement lié à l'échelle envisagée pour les activités de maraîchage et

au niveau de production escompté, ainsi qu'à un niveau théorique/supposé pour la consommation de légumes des ménages. Étant donné qu'ACF ne disposait pas de ce contexte, le pourcentage visé ne pouvait qu'être un chiffre pris au hasard. Quant à l'indicateur n°2, s'il semble concerner l'adhésion des bénéficiaires au modèle, il ne représente pas un indicateur de « résultat », mais seulement de « désir ». Cet indicateur aurait eu plus de poids s'il avait été formulé différemment, comme la constatation d'un fait observable (« 70% des ménages ont planté un deuxième cycle de légumes. »), un fait qui aurait dû être observé par les chargés de suivi. L'indicateur n°3 était probablement irréaliste dès le départ et n'aurait pas dû être proposé, étant donné l'ampleur des activités de maraîchage/des récoltes initiales et la courte durée du projet. De plus, comme les récoltes obtenues ont été très maigres, cet indicateur entraînait en conflit avec l'indicateur n°1.

Redevabilité humaine et mécanismes de plainte

Les bénéficiaires devaient signaler les cas éventuels d'abus, par les commerçants, des règles et de la réglementation encadrant l'achat de nourriture via les coupons aux chargés de suivi d'ACF qui travaillaient sur les marchés ou à leur comité communautaire. 44% des bénéficiaires interrogés lors de l'évaluation (8 sur 18) ont déclaré que les commerçants leur avaient fait payer plus cher que les prix en vigueur au marché, parce qu'ils payaient en coupons. Ils ont ajouté qu'ils en avaient parlé aux membres du comité local, mais pas aux chargés de suivi d'ACF. On ne sait pas exactement quelles mesures les membres du comité ont prises à cet égard.

Questions transversales/genre

Les femmes étaient au cœur de ce projet, puisque la grande majorité des bénéficiaires des coupons étaient des femmes, sur la base du fait que ce sont elles qui s'occupent le plus des achats et de la préparation de nourriture, et qui prennent les décisions concernant l'alimentation de la famille. En inscrivant des femmes au projet, ACF s'assurait que l'assistance distribuée serait bien utilisée pour acheter davantage de nourriture. 60% environ des bénéficiaires maraîchers étaient des femmes, y compris les personnes travaillant dans les pépinières. La grande majorité des commerçants étaient également des femmes, à l'exception peut-être des marchands de charbon de bois et de viande, qui étaient généralement des hommes.

Les comités étaient constitués en gros pour moitié de femmes, venues des associations de femmes qui opéraient dans les quartiers.

Il était attendu que les différents secteurs de programmation seraient intégrés dans le cadre du projet, en particulier dans le cas des volets de nutrition et de sécurité alimentaire. En réalité, ces secteurs travaillaient indépendamment les uns des autres, avec chacun son propre plan de travail. Les équipes de nutrition et d'action psychosociale ont « collaboré » avec l'équipe de sécurité alimentaire, mais cette collaboration s'est bornée à former le personnel de sécurité alimentaire et à participer à la préparation du matériel de formation. Le temps que ce projet soit mis en œuvre, le projet de « tentes mamans-bébés » de l'unité de nutrition arrivait à sa fin dans les communautés ciblées par le projet FV. Les systèmes de gestion des informations nutritionnelles n'étaient pas intégrés, ni même partagés physiquement. Ainsi, à la fin du projet, l'unité de nutrition n'a pas reçu d'exemplaire du suivi nutritionnel final des enfants bénéficiaires (âgés de 6 à 59 mois) réalisé par l'unité de sécurité alimentaire, alors que cette unité a cessé d'exister avec le

départ de ses équipes. L'unité de nutrition ne considérait pas que ces informations relevaient de sa responsabilité.

C'est au cours de la phase de planification du projet que l'intégration commence. L'« appropriation » opérationnelle et la responsabilité d'« entrelacer » efficacement les interactions entre les volets techniques concernés devraient incomber entièrement au coordinateur de programme, et non pas à un conseiller technique quelconque. La responsabilité de comprendre et d'organiser les relations causales ainsi que les interactions entre/parmi les éléments techniques du projet (et pas seulement des hypothèses), et la manière dont ces éléments travaillent ensemble pour atteindre les résultats/objectifs escomptés revient à la coordination du programme. Celle du personnel technique est d'apporter son appui à la gestion d'ensemble du projet. On ne doit pas considérer un projet comme le domaine particulier d'une unité technique quelconque. Si l'on se focalise sur la planification et la mise en œuvre de « processus » plutôt que d'« activités », on a plus de chances d'encourager une mentalité d'« intégration » plutôt que de « collaboration ». On peut également favoriser l'intégration des éléments du projet en élaborant et en « bâtissant » délibérément tout nouveau projet sur les projets précédents, afin de renforcer les succès obtenus et de corriger les insuffisances.

Recommandation n°15:

ACF devrait renforcer le développement de ses programmes/projets afin d'encourager une intégration technique plus efficace dans le cadre des projets. Pour cela, elle devrait mener une planification rigoureuse de « processus » plutôt que de simples « activités », et évaluer avec soin, lors des processus internes d'examen des projets (avant leur soumission), la manière dont les plans de travail décrivent l'« intégration », plutôt que la seule « collaboration », sectorielles/techniques.

Considérations pour les programmations futures

Bien que la malnutrition sévère à Port-au-Prince soit en dessous des niveaux d'urgence, la pauvreté et l'insécurité alimentaire y sont particulièrement graves, et elles sont structurelles. Si l'on ne fait rien pour remédier à ces problèmes, ou au moins pour les atténuer, on risque de créer un environnement propice aux troubles sociaux et à de futures crises dues à l'homme, ce qui mettrait en péril la gouvernance du pays le plus pauvre de l'hémisphère. La vulnérabilité de la ville aux catastrophes naturelles comme les inondations, les glissements de terrain et le choléra mérite également d'être prise en considération. En effet, les autorités locales sont peut-être encore mal équipées pour faire face à de tels désastres.

ACF pourrait peut-être considérer l'importance de garder une base de programmation et une capacité opérationnelle à Port-au-Prince plutôt que de focaliser son programme entier sur les zones rurales de l'Artibonite et du Nord-Ouest. Un programme limité et focalisé serait conseillé — si ACF peut trouver un ou plusieurs bailleur(s). L'ONG pourrait à cette fin construire son programme urbain autour du maraîchage urbain. Cela lui permettrait de contribuer

à la lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition dans un ou deux quartiers défavorisés de PaP, où les conditions sont propices à ce genre d'activités.

Ce programme devrait être directement lié aux programmes de prise en charge des enfants sévèrement et modérément malnutris, et il devrait collaborer avec ces projets en ciblant prioritairement les familles de ces enfants pour qu'ils y participent. Le programme devrait pourtant viser une large couverture de la/des communauté(s) afin d'appuyer la prévention. Sa mise en œuvre devrait s'inscrire dans une véritable approche communautaire — c'est-à-dire en agissant « avec la communauté » et non « pour la communauté ». La planification devrait être axée sur la « planification de processus » plutôt que simplement sur la « planification d'activités ». Elle devrait soigneusement considérer les relations causales qui existent entre les problèmes et les solutions, et estimer le temps imparti à chaque tâche de façon cohérente.

Si les ressources le permettent, la programmation pourrait être liée à une assistance de type filet de protection sociale, ciblée et limitée dans le temps, en mettant en place une assistance alimentaire/monétaire conditionnelle (CFW) pour créer des infrastructures de production/sociales tout en s'assurant que les plus vulnérables bénéficient d'un certain degré de sécurité alimentaire. Il est bien évident que cela demanderait un calendrier et un engagement sur plusieurs années (3 ou 4 ans). En effet, il faudrait allouer assez de temps au programme pour construire, apprendre, corriger et consolider par le truchement de processus participatifs menés avec les leaders communautaires et la population.

Résumé des conclusions principales

- 1) Le projet a été conçu et mis en œuvre comme une intervention ponctuelle d'urgence/de post-urgence. L'évaluateur estime cependant que le problème traité revenait en fait à une situation structurelle/chronique de pauvreté et d'insécurité alimentaire existant depuis longtemps parmi les populations urbaines pauvres de Port-au-Prince. Bien que le projet ait soulagé, dans une certaine mesure, l'insécurité alimentaire et la mauvaise consommation alimentaire des ménages, cet effet n'a été que temporaire — pendant les quatre mois de distribution des FV. Une fois les distributions de coupons terminées, les bénéficiaires sont généralement revenus aux schémas d'achat et de consommation antérieurs au projet.
- 2) La mise en œuvre du projet était de trop courte durée pour prévenir la malnutrition de façon durable ou pour conduire à des changements pérennes des attitudes et des pratiques liées à une amélioration de la consommation et à la diversification alimentaires. Le temps alloué aux activités de formation (soit environ 40 minutes par sujet, une fois par mois) n'était pas suffisant. Le problème qu'ACF cherchait à résoudre était probablement moins une question de connaissances que de pratiques. Or, pour modifier les pratiques, il faut s'attaquer aux contraintes de revenu, et cette approche n'était pas au cœur du projet.
- 3) Le calendrier de mise en œuvre était inadéquat — sa brièveté ne permettait pas la mise en œuvre d'une véritable approche communautaire, particulièrement en ce qui concerne la sensibilisation et la formation des comités de quartier et des membres de la communauté aux critères de vulnérabilité, et au difficile travail de sélection des bénéficiaires quand les ressources sont limitées.

- 4) Le projet a été conçu comme une aide alimentaire inconditionnelle. Or, la phase d'urgence aiguë initiale avait eu lieu plus de 20 mois auparavant et la situation était en train de revenir lentement à la « normale ». Une distribution d'aide alimentaire inconditionnelle ne se justifiait donc probablement plus. En revanche, une aide « conditionnelle » (FFW/CFW) s'inscrivant dans le cadre d'un filet de protection sociale et du développement communautaire liés à l'insécurité alimentaire aurait été plus appropriée.
- 5) Le calendrier du projet prévoyait de mettre en œuvre le volet de maraîchage urbain à un moment de l'année qui ne convient pas à la culture des légumes. Malgré les réticences des techniciens agricoles du projet, le volet de maraîchage a été mis en œuvre hors saison, ce qui a abouti à des récoltes décevantes. Le projet aurait dû être retardé pour être mis en œuvre à la bonne saison et il aurait dû couvrir au moins deux cycles agricoles.
- 6) ACF a tiré des enseignements d'un programme de FV précédent, mené en 2010. L'ONG a ajouté des coupons « énergie » et « alimentation de base » aux lots de coupons distribués aux bénéficiaires, pour veiller à ce qu'ils achètent et consomment des produits frais en quantité suffisante. Pourtant, malgré les bonnes intentions, et le temps et l'énergie consacrés au suivi et au contrôle de l'utilisation des FV, les bénéficiaires et les commerçants ont trouvé des moyens de contourner les règles mises en place. Une partie des coupons de produits frais a ainsi été utilisée pour acheter de plus grandes quantités d'aliments de base (il n'a pas été possible de savoir dans quelle mesure exactement) et, par conséquent, moins de produits frais.
- 7) Le projet avait mis en place des restrictions sur l'achat de certains produits importés (le riz), qui coûtaient moins cher que leurs équivalents locaux. L'intention était méritoire, mais cette restriction n'avait aucune chance de stimuler la production locale (étant donné l'échelle du projet). En outre, elle entravait le pouvoir d'achat des bénéficiaires à l'égard d'un produit qui est à la base de leur alimentation.
- 8) Le volet de maraîchage urbain était probablement l'élément le plus intéressant et le plus prometteur du projet en termes de contribution à la prévention de la malnutrition et de l'insécurité alimentaire. Cependant, il a été conçu et mis en œuvre comme une « petite » initiative. Bien qu'ACF en ait parlé comme d'un « projet pilote », il n'y avait aucun signe qu'elle s'engageait (ne serait-ce qu'en principe) à en tirer des enseignements et à consolider son succès en déployant ce projet à plus grande échelle ultérieurement.
- 9) Si l'on veut mettre en œuvre des projets de relèvement et de développement qui s'inscrivent dans une approche communautaire, il faut allouer bien plus de temps aux activités préparatoires qui concernent: la sensibilisation/l'information, la négociation, la planification participative et la mobilisation de la communauté. Il va sans dire que cela ne s'alignera peut-être pas aisément sur les exigences des bailleurs en matière de calendrier, et que cela nécessitera une grande prévoyance de la part d'ACF pour éviter les lacunes dans la programmation.

Résumé des recommandations

1. À moins d'une crise grave soudaine, ACF ne devrait pas envisager d'autres programmes de distribution de nourriture ou de « quasi-nourriture » (les coupons) à court terme, de style intervention d'urgence. La situation à Port-au-Prince requiert désormais la mise en œuvre de projets qui promeuvent des solutions durables au problème de l'insécurité alimentaire (même si elles ne sont que partielles).
2. Le niveau de pauvreté aiguë qui touche les bidonvilles urbains de Port-au-Prince pourrait justifier la mise en œuvre d'un programme de type « filet de sécurité » pour la sécurité alimentaire urbaine. Il faudrait mener une telle intervention aux moments de l'année où l'insécurité alimentaire est la plus élevée (par exemple, la rentrée des classes après les vacances). L'assistance fournie devrait être de nature conditionnelle (de type FFW/CFW) afin de permettre une « auto-sélection » des bénéficiaires potentiels et de contribuer au bien-être et à la qualité de vie dans les quartiers sélectionnés par le truchement d'une réhabilitation/de la création d'infrastructures sociales et de production. Un tel filet de sécurité devrait être assuré par un programme de portée plus large et de plus longue durée que celui qui vient de se terminer.
3. Quand ACF envisage de retenir le nombre d'enfants par famille (particulièrement les moins de 5 ans) comme critère de vulnérabilité, elle devrait élargir son analyse pour documenter également le nombre de fils/filles et de personnes à charge adultes (de plus de 18 ans) et valides que compte une famille. Elle devrait partir du principe que certaines de ces personnes, sinon toutes, disposent de moyens informels de contribuer financièrement à l'achat de nourriture, quel que soit le montant généré ou la fréquence de ces contributions.
4. Aussi digne de louanges que soit la promotion de la production agricole locale, ACF devrait éviter d'obliger les bénéficiaires à acheter des produits de base cultivés/produits localement, s'ils sont plus chers. En effet, cela ne fait qu'éroder le pouvoir d'achat de ménages qui se trouvent déjà en situation d'insécurité alimentaire.
5. Les interventions agricoles doivent être programmées de sorte à coïncider avec le calendrier agricole de la région où se déroule le projet. Il faudra peut-être pour cela ajuster le calendrier du projet ou prolonger sa mise en œuvre, afin de prendre en compte le fait que le volet agricole doit démarrer à un autre moment que les autres volets du projet.
6. Il faut planifier la mise en œuvre des interventions agricoles sur plusieurs cycles de plantation, pour permettre à l'équipe technique (et aux bénéficiaires) de tirer des leçons des problèmes, des oublis et/ou des difficultés rencontrés, et de les résoudre. En effet, toute entreprise agricole comporte des risques.

7. S'il ne s'agit pas d'une intervention menée pour faire face à une urgence/un choc nouveaux et spécifiques, tout nouveau programme devrait venir compléter et/ou renforcer un programme/projet existant et ses objectifs/résultats. C'est le seul moyen de veiller à ce que les interventions en cours et les nouvelles interventions soient complètement intégrées, et qu'elles se soutiennent mutuellement.
8. Si l'on veut mettre en œuvre des projets de relèvement qui soient adaptés aux besoins de relèvement de la/des communauté(s) concernée(s) tout en garantissant que les ressources limitées dont on dispose ciblent réellement ceux qui en ont le plus besoin, il faut adopter une approche communautaire de la planification et de la mise en œuvre. Une telle approche implique d'allouer beaucoup plus de temps aux activités préparatoires qui concernent: la sensibilisation/l'information, les négociations, la planification participative, la mobilisation de la communauté et le ciblage/la sélection des bénéficiaires. Il va sans dire que cette approche ne convient pas aux interventions d'urgence critique et ne s'aligne peut-être pas facilement sur les exigences de certains bailleurs de fonds en matière de calendrier/durée. ACF devra faire preuve d'une grande prévoyance dans sa programmation afin qu'il n'y ait pas de lacunes dans ses programmes/son budget.
9. En ce qui concerne les projets de relèvement pour lesquels une aide en sécurité alimentaire n'est pas une question de vie ou de mort, ACF devrait éviter d'engager un processus de sélection des bénéficiaires en deux temps. Elle devrait alors opter pour un processus participatif partagé, qui mette l'accent sur le renforcement, par la pratique, des capacités des organisations communautaires en ce qui concerne l'utilisation des critères et des mesures de la vulnérabilité pour faire des choix de sélection difficiles en toute objectivité. Il faudrait que le calendrier de mise en œuvre du projet tienne compte du temps supplémentaire qu'une telle approche nécessite.
10. Dans le cas de programmations qui visent à améliorer le sens des affaires et la qualité de gestion de petits/microentrepreneurs, ACF devrait allouer un temps et des investissements suffisants au projet (ressources humaines et appui financier) pour compléter la formation théorique dispensée avec une assistance technique sur le tas. À cet égard, il faut qu'ACF reconnaisse qu'elle devrait s'abstenir de viser un tel objectif en phase d'urgence ou dans le cadre de projets de courte durée.
11. Dans le cas de projets d'urgence et de post-urgence de ce type, ACF devrait limiter les résultats prévus et leurs indicateurs à des améliorations quantitatives et qualitatives de la consommation alimentaire des ménages. Lorsqu'elle planifie les projets et qu'elle les examine avant de les soumettre aux bailleurs pour une demande de financement, elle doit évaluer la viabilité des résultats et de leurs indicateurs en fonction du plan de suivi proposé, et de sa capacité à collecter les indicateurs de réalisation et à en vérifier l'exactitude de manière objective.
12. Quand il ne s'agit pas d'une situation d'urgence, mais que l'insécurité alimentaire est structurelle et que les taux de malnutrition sont modestes, ACF devrait envisager de fournir une aide alimentaire de supplémentation avec des FV, dans le cadre d'un

programme de prise en charge de la malnutrition qui vise strictement les ménages avec des cas documentés de malnutrition infantile modérée ou sévère.

13. Étant donné le temps et les efforts consacrés par le personnel à la préparation des coupons de produits frais ainsi qu'au contrôle de leur production, distribution et comptabilité, et le fait que bénéficiaires et commerçants ont contourné les règles du projet régissant l'utilisation des FV, ACF devrait envisager ses futurs programmes de « filets de sécurité » sous la forme d'une modalité de transferts monétaires.
14. À l'avenir, quand ACF mettra en œuvre des programmes de coupons similaires, elle devrait renforcer ses procédures de suivi des marchés pour s'enquérir plus en détail de tous les achats des bénéficiaires, par type de produit et par quantité. Les chargés de suivi devraient procéder à une observation directe des achats effectués, de la manière la moins « menaçante » possible, car c'est le meilleur moyen d'obtenir des informations aussi précises que possible.
15. ACF devrait renforcer le développement de ses programmes/projets afin d'encourager une intégration technique plus efficace dans le cadre des projets. Pour cela, elle devrait mener une planification rigoureuse de « processus » plutôt que de simples « activités », et évaluer avec soin, lors des processus internes d'examen des projets (avant leur soumission), la manière dont les plans de travail décrivent l'« intégration », plutôt que la seule « collaboration », sectorielles/techniques.

CHRONOLOGIE DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DU PROJET

- Proposition de projet soumise à SIDA 10/2010
- Proposition de projet soumise à ECHO 20/4/2011
- Proposition de projet acceptée par SIDA 28/6/2011
- Agronome/Technicien agricoles recrutés pour les jardins urbains
28/6/2011
- Etude de vulnérabilité et Définition de critères pour la sélection des bénéficiaires
7/2011
- Démarrage du travail avec l'établissement des pépinières 7/2011
- Proposition de projet acceptée par ECHO 22/8/2011
- Equipes de distribution de coupons recrutée 24/8/2011
- Signature de conventions avec les 4 comités de quartier 9/2011
- Vérification des listes de bénéficiaires de coupons 9/2011
- Distribution de plants pour les jardins urbain 9/2011
- Enquête CAP ex ante 10/2011
- Début des distributions de coupons alimentaires 10/2011
- Distribution finale des coupons 2/2012

Tableau de synthèse des bonnes pratiques

Bonne pratique	Intégrer la promotion de potagers urbains afin de contribuer à la diversification de l'alimentation des ménages (même si ce n'est que partiellement).
Caractéristiques novatrices et éléments clés	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Promeut l'utilisation efficace de terrains de surface limitée ; ➤ En mode de relèvement, représente une tentative de réponse à l'une des causes profondes de l'insécurité alimentaire au lieu de se contenter de distribuer de la nourriture ; ➤ L'utilisation de pneus et de sacs de grains usagés permet de cultiver un potager hors sol, jusque sur les toits des maisons qui ont un toit en ciment ; ➤ Peut être mis en œuvre par n'importe quel membre de la famille, ou tous ses membres, et s'organiser autour des activités scolaires ou autres activités génératrices de revenu/emploi.
Recommandations pratiques/spécifiques pour le déploiement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Doit être mis en œuvre en respectant strictement les exigences saisonnières ; ➤ Devrait être mis en œuvre sur 2 ou 3 cycles de plantation afin d'apprendre, de corriger, de consolider et de développer ; ➤ Sa mise en œuvre devrait s'inscrire dans une approche de participation de la communauté, dans laquelle les embûches potentielles (source d'eau, terrain disponible) sont analysées et des solutions trouvées de concert avec les bénéficiaires et les leaders locaux, au lieu d'être simplement fournies par ACF ; ➤ Le calendrier de mise en œuvre doit prévoir un temps suffisant pour mener une sensibilisation et une mobilisation appropriées et approfondies ; ➤ Les potagers urbains doivent faire l'objet d'une promotion active et être mis en œuvre sur une vaste échelle dans un quartier. Ils peuvent toutefois être directement liés à des programmes de prise en charge de la malnutrition, s'ils ciblent en priorité les ménages qui ont des enfants malnutris.

Annexe 3:

Classification des réalisations du projet en fonction des critères du CAD

Critère	Note					Explication
	1	2	3	4	5	
Impact			x			<p>Les bénéficiaires avaient, grâce aux FV, les moyens de consommer davantage, et de consommer des aliments plus variés et plus nourrissants. Cela étant dit, les bénéfices du projet n'ont duré que quatre mois, tant que les FV ont été distribués aux bénéficiaires.</p> <p>La formation dispensée sur la bonne alimentation n'a pas été mise en pratique par les bénéficiaires.</p> <p>La production des potagers urbains a été mauvaise et n'a pas sensiblement contribué à la diversification alimentaire.</p>
Pérennité		x				<p>Les bénéficiaires n'ont pas pu continuer à consommer une alimentation variée et de meilleure qualité une fois que les distributions de FV ont cessé.</p>
Cohérence			x			<p>Le projet a été conçu comme une intervention d'urgence/de post-urgence alors qu'en réalité, le problème à résoudre était un problème chronique/structurel de pauvreté et d'insécurité alimentaire. Or, du fait de sa portée et de son calendrier, une réponse humanitaire d'urgence n'était pas entièrement cohérente avec les exigences d'un programme mené pour lutter contre l'insécurité alimentaire structurelle.</p> <p>Pour respecter le calendrier global du projet, le volet de maraîchage urbain a dû procéder à la plantation des légumes à un moment de l'année qui n'était pas du tout approprié — la production s'en est ressentie et les récoltes ont été mauvaises. La réussite de ce volet n'aurait pas dû être subordonnée au respect d'un calendrier qui ne prenait pas en compte les facteurs saisonniers.</p>
Couverture			x			<p>Le projet a pu atteindre environ 35% du nombre estimé de ménages vulnérables habitant dans les six quartiers ciblés. Dans un environnement urbain où la vulnérabilité se décline en plusieurs tons de « gris » plutôt qu'en « noir et blanc », il s'est avéré très difficile de décider qui devait être sélectionné pour prendre part au projet. Ces</p>

					décisions délicates n'ont pas toujours été comprises par les bénéficiaires.
Pertinence/adaptation				x	Étant donné le niveau d'insécurité alimentaire dont souffraient les bénéficiaires du projet, la distribution d'une aide alimentaire était tout à fait appropriée et nécessaire.
Efficacité				x	Les FV ont été efficaces en ce qui concerne l'amélioration de l'accès des bénéficiaires à la nourriture. Ces effets positifs n'ont duré que tant que les bénéficiaires ont reçu des coupons. Les connaissances nutritionnelles des bénéficiaires semblent avoir progressé grâce à la formation dispensée, mais cela ne s'est pas nécessairement traduit par des changements pérennes dans les attitudes et les pratiques.
Efficienc				x	ACF a identifié et sélectionné rapidement 4 500 bénéficiaires pour les FV, malgré des délais de mise en œuvre très serrés. Elle a traité, distribué et suivi presque 50 000 FV par mois. Les distributions de coupons se sont déroulées relativement bien.

Bibliographie

Documents de programmation et de planification

ACF. ECHO Formulaire Unique pour des Actions Humanitaires: Renforcement de la Diversification Alimentaire et Amélioration des Capacités de Résilience des Ménages Vulnérables Urbains de Port au Prince. Version 2. (22 août 2011)

ACF Programme de Sécurité Alimentaire. Grille de Ciblage des Bénéficiaires. (dates non mentionnées)

ACF Programme de Sécurité Alimentaire. Fiche Méthodologie - Cibler les ménages les plus vulnérables dans vos quartiers: La Vulnérabilité dans les Quartiers de Carrefour Feuille, Canapé Vert, Croix Desprez et Solino. (dates non mentionnées)

ACF Programme de Sécurité Alimentaire. Fiche Méthodologie - Sélection des bénéficiaires du programme “coupons alimentaires”. (dates non mentionnées)

ACF Programme de Sécurité Alimentaire. Fiche Méthodologie - Critères de sélection des Marchands. (dates non mentionnées)

ACF. Formation de commerçant Module No. 1: Marketing. (octobre, 2011)

ACF. Formation de commerçant Module No. 2: Gestion budgétaire. (octobre, 2011)

ACF. Formation de commerçant Module No. 3: Gestion de stock. (janvier, 2012)

ACF. Formation de commerçant Module No. 4: Propreté du marché et des produits. (janvier, 2012)

Évaluations

ACF. Etude sur la vulnérabilité urbaine à Port-au-Prince: Définition de critères de vulnérabilité pour la sélection des populations cibles des interventions Sécurité Alimentaire et Moyens d’existence. (juin-juillet 2011)

ACF. Rapport D’analyse des Enquêtes Socio-économiques Ex Ante et Ex Post. (avril 2012)

Aurélié Bazin. Document de capitalisation: Programme de Coupons Produits Alimentaires Frais, dans le cadre de la réponse d’urgence au séisme, Port-au-Prince, Haïti. Vr.1 (septembre, 2010)

Documents de suivi et de reporting

ACF. Rapports Mensuels de Suivi d'Activité. (de septembre 2011 à février 2012)

ACF. ECHO Formulaire Unique pour le Rapport Intermédiaire. (2 février 2012)

ACF. Rapport d'Analyse d'Impact du Programme des Coupons Alimentaires Sur Les Marchands. (avril 2012)

ACF. Rapport d'Analyse des Enquêtes "Post Distribution" aux Bénéficiaires du Programme des Coupons Alimentaires. (avril 2012)

Altidor Guy-Oma (Responsable Projet Jardins urbains) et Camille Donnat, (Responsable Programme FV). Rapport final du volet agriculture urbaine du programme de sécurité alimentaire d'ACF à Port au Prince: Zones de Terre Blanche (Carrefour Feuille) et Djobel (Bourdon). (19 avril 2012)

Sogexpress. Fiches de remboursement– 29 octobre 2011 au 10 mars 2012.

Liste des personnes interrogées

ACF Terrain

Anne-Charlotte Schneider, Chef de Mission
 Fabrice Carbonne, Chef de Mission Adjoint
 Damian Bironneau, Coordinateur de Programmes, Port au Prince
 Cedric Piriou, Coordinateur Sécurité Alimentaire, Port au Prince
 Camille Donnat, Responsable Programme, FV
 Gemma Castano, Responsable Programme Santé Mentale, Département Nutrition
 Chantalle Autotte Bouchard, Coordinatrice Nutrition
 Gerda Jasmin, Responsable Programme Adjoint, FV
 Elizabeth Cadet, Responsable projet Sécurité Alimentaire
 Luis Claude Jean, Responsable base de données

ACF FV Equipe Focus Group

Charles, Williamson, Mobilisateur communautaire
 Shella Dorange, Mobilisateur communautaire
 Jean Philippe, Enquêteur et distributeur
 Adner Estelot, Enquêteur et distributeur
 Chery Luckson, Animateur Nutrition/Hygiène
 Philogene Sony, Animateur/Sensibilisateur
 Sadrack Duverge, Animateur/Sensibilisateur
 Jasmin Ouerda, Animateur/Sensibilisateur

Bénéficiaires des coupons (visites dans les foyers/entretiens individuels)

Plateau Charles (Solino)

1. Monjulis Ynely
2. Monestime Fritho (priorité handicapé)
3. Difula Jean Louis (priorité senior)
4. Marisille Emile (priorité senior)
5. Claire Manie Francois
6. Jean Baptiste Jobnay

Djobel (Vallee de Bourdon)

7. Janise Valbuem
8. Mamoun Petienne
9. Agnes Fleuriz
10. Litia Trochere
11. Djilene Lundi
12. Belzer Ketly

Cite Lucien (Haut Turgeau)

13. Saintil Ronald
14. Fritz Baltazar
15. Valene Damesoir

16. Yolene Saint Hilaire
17. Joanne Gaspar
18. Joanne Florentene

Marchands (Entretiens individuels sur les marchés)

Lalue Market

1. Filomise Eraluse
2. Merilien Rolan
3. Claudette Jeanne
4. Silvain Francois
5. Doralus Gilbert

Canape Vert Market

6. Fifi Toussaint
7. Daniel Lundi
8. Minera Cegrace

Bénéficiaires maraîchers (Entretiens individuels et groupes de discussion)

Terre Blanche (entretiens individuels)

1. Vaner Aine Zamor
2. Josue Dorce
3. Willy Fevril
4. Marie France Batard
5. Carol Fils-Aime

Djobel (groupes de discussion)

6. Celeste Ynexon
7. Solange Pierre Louis
8. Rachelle Benjamin
9. Francise St. Rose
10. Lucienne Peristi
11. Joseph Wilner
12. Salnave, St. Fort

Membres des comités de quartier (Réunions en groupes)

Jobel – 7 membres (4 femmes et 3 hommes)
Cite Lucien – 6 membres (3 femmes et 3 hommes)
Plateau Charles – 4 membres (2 femmes et 2 hommes)

Associations de femmes – Carrefour Feuille

Marie Alix Jerlis
Enitte Beaumaire
Cristiana Jean

Parties prenantes informées

Janne Suvanto, Directeur Pays Adjoint, Programme Alimentaire Mondial

Questionnaire d'enquête pour les entretiens avec les bénéficiaires des coupons

No.	Question	Réponse	
Informations Générales			
1	Bloc et Quartier		
2	Nom de la personne interviewée		
3	Marié, célibataire ou veuve		
4	Nombre d'enfants et leur âge Est-ce que l'un de vos enfants de moins de 5 ans traités de la malnutrition dans une PTA au cours des 6 derniers mois?	<u>Age</u> 1) 2) 3) 4) 5)	<u>Malnouris</u>
5	Est-ce que d'autres personnes à votre charge vivent dans votre maison? Qui sont-ils?	1) 2) 3)	
Revenu de Menage			
6	Combien de membres de la famille contribuent au revenu du ménage?	1) 2) 3)	
7	Quel genre de travail ou activité fait chacun?	1) 2) 3)	
Dépenses de l'Alimentation et Consommation			
8	Environ combien des Gourds dépensait votre famille pour acheter nourriture la semaine dernière?		
9	Quand était la dernière fois que vous êtes allé au marché (nombre de jours passés)?		
10	S'il vous plaît essayez de vous rappeler et de me dire ce que vous avez acheté et à combien vous avez acheté de chaque produit pendant la semaine dernière.	<u>Item</u> 1) 2) 3) 4) 5) 6) 7) 8)	<u>Quantité</u> 1) 2) 3) 4) 5) 6) 7) 8)

		9) 10)	9) 10)
11	Y at-il quelque chose de nourritures que vous mangez maintenant que n'a pas mangé avant de participer au projet?		
12	Avez-vous déjà eu à faire le suivant afin d'acheter de la nourriture pour votre famille? <ul style="list-style-type: none"> • Avant les coupons (Av) • Pendant les coupons (P) • Après les coupons (Ap) 	1. Vendre un bien 2. Prenez un prêt. 3. Emprunter de l'argent auprès d'amis / famille 4. Quelque chose d'autre	
13	Avez-vous eu à faire aucune de ces choses pendant que vous étiez reçu des coupons d'ACF?	Oui Non	
14	Avez-vous eu besoin de faire aucune des choses au cours du mois d'Avril?	Oui Non	
15	Avez-vous été en mesure de racheter une possession ou de rembourser un prêt puisque vous participé au projet? Si non, pourquoi pas?	Oui Non	
Consommation Dans Le Menage			
16	S'il vous plaît me dire ce que votre famille a mangé hier <ul style="list-style-type: none"> A. Grains G. Poisson B. Racines et tubercules H. Pois/noix C. Legumes I. Lait/Fromage D. Fruits J. Huile E. Viande/Volaille K. Sucre/miel F. Oeuf L. Autre 	Petit déjeuner :	
		Déjeuner :	
		Dîner:	
Expérience Avec des Coupons Alimentaires			
17	Pendant quelles mois a reçus votre famille des coupons alimentaires?		
18	Avez-vous utilisé vos coupons pour. . .	1 Acheter plus de nourriture que d'habitude 2 Acheter la même quantité que d'habitude	
19	Si # 1. . . Êtes-vous continuer à acheter la même quantité de nourriture que vous avez fait avec les coupons?	Oui Non	
20	Si # 2. . . Pour quelle types de chose avez-vous dépensé l'argent économisé pendant que vous avez utilisé les coupons?	1) 2) 3)	
21	Avez-vous partagé des coupons avec les membres de votre famille ou des amis qui n'étaient pas bénéficiaires du programme?	Oui Non	

22	Si oui - Plus ou moins, combien des coupons avez-vous partagé avec eux chaque mois?	Produit de Base: Produit Frais:
23	Avez-vous déjà vendu des coupons pour argent ?	Oui Non
24	Chaque mois, combien de coupons avez-vous vendu?	Produit de Base: Produit Frais:
25	Sur qu'est-ce que vous avez dépensé l'argent que vous que vous avez reçu?	
26	Avez-vous eu des difficultés à recevoir vos coupons chaque mois de l'ACF? Quel genre?	Oui Non
27	Est ce que ACF a vous expliqué comment les bons de fonctionnerait sur le marché? S'il vous plaît dites-moi ce qu'ils vous ont dit.	
28	Était-il facile d'identifier les marchands qui ont participé au programme? Si non, quel genre de difficultés avez-vous vécu?	Oui Non
29	Est ce que les marchands ont tous les aliments que vous aviez besoin et je voulais? Si non, quels sont les aliments q'avez-vous voulu d'acheter, mais ne pouvait pas trouver?	Oui Non
30	Etiez-vous satisfait de la qualité et la fraîcheur de la nourriture?	Oui Non
31	Avez-vous été traité bien par les marchands?	Oui Non
32	Étaient les prix les mêmes que ceux pratiqués par d'autres commerçants? Est ce que vous avez profite de négocier avec les marchands?	Oui Non
Formation OffertePar l'ACF		
33	S'il vous plaît essayez de vous rappeler et de me dire quels sujets ont été présentés dans les sessions de formation et que vous avez appris d'eux.	1 2 3 4 5

34	Était le moyen d'ACF a organisé des sessions de formation utile pour apprendre les leçons?	Oui Non
35	Comment pourraient-ils avoir mené les leçons différemment pour vous aider à mieux apprendre?	

Observation Directe

Demander la permission de voir là où la nourriture est préparée pour la famille. Quels produits sont presents?:

- A. Grains
- B. Racines et tubercules
- C. Légumes
- D. Fruits
- E. Viande/Volaille
- F. Oeuf
- G. Poisson
- H. Pois/noix
- I. Lait/Fromage
- J. Huile
- K. Sucre/Miel
- L. Autre

Tableau 1: Nombre de bénéficiaires ayant reçu des coupons et nombre de coupons distribués⁷

Mois de distribution	Nombre de bénéficiaires	Nombre de coupons
Octobre 2011	4 246	46 706
Novembre 2011	4 584	50 424
Janvier 2012	4 559	50 149
Février 2012	4 562	50 182
TOTAL	17 951	197 461

Tableau 2: Nombre de coupons utilisés et échangés

Catégorie	Distribués	Échangés	Pourcentage
Premier échange (1-20 novembre)			
Produits frais	21 230	21 037	99,1%
Alimentation de base	21 230	21 082	99,3%
Énergie	4 246	4 196	98,8%
Sous-total	46 706	46 315	99,2%
Deuxième échange (28 novembre – 16 décembre)			
Produits frais	22 920	22 334	97,4%
Alimentation de base	22 920	22 841	99,7%
Énergie	4 584	4 573	99,8%
Sous-total	50 424	49 747	98,7%
Troisième échange (19 décembre – 24 janvier)			
Produits frais	22 795	21 753	95,4%
Alimentation de base	22 795	22 647	99,4%
Énergie	4 559	4 514	99,0%
Sous-total	50 149	48 914	97,5%
Quatrième échange (9 février – 10 mars)			
Produits frais	22 810	22 187	97,3%
Alimentation de base	22 810	18 705	82,0%
Énergie	4 562	4 658	102%
Sous-total	50 182	45 550	90,8%
GRAND TOTAL	197 461	190 526	96,5%

Tableau 3: Répartition du SCA des personnes interrogées Ex ante et Ex post⁸⁷ Source: Rapport d'Activité mensuels ACF⁸ ACF. Rapport d'analyse des enquêtes CAP, ex ante and ex post. avril, 2012

SCA	% de personnes interrogées Ex ante	% de personnes interrogées Ex post
Moins de 20	22,4%	2,2%
20 – 39,99	47,0%	9,8%
40 – 59,99	19,1%	28,4%
60 – 79,99	4,9%	28,4%
80 – 99,99	4,4%	18,6%
Plus de 100	2,2%	12,6%

Tableau 4 : Fréquence de la consommation de divers aliments (sur 7 jours)⁹

Aliments	Catégorie alimentaire	Fréquence ex ante	Fréquence ex post
Millet, maïs, riz, farine de froment, pain, spaghetti	Aliments de base	7	7
Tubercules (pommes de terre, ignames, manioc, patates douces)			
Haricots, lentilles,	Légumes secs	3,15	5,47
Légumes, légumes verts	Légumes	1,29	2,88
Fruits	Fruits	1,59	3,57
Bœuf, agneau, chevreau, volaille, oeufs, p	Viande et poisson	2,78	5,71
Produits laitiers	Produits laitiers	0,77	2,47
Sucre, miel	Sucre	2,3	4,84
Huiles et matières grasses	Huile	5,99	6,75
Condiments, thé, café, sel, petites quantités de sucre et de lait avec le thé ou le café	Condiments	3,95	4,85

Tableau 5: Répartition des dépenses alimentaires quotidiennes des bénéficiaires par niveau de dépense

⁹ Ibid.

Niveau (gourdes/jour)	% (CAP ex ante)	% (CAP ex post)	% (Évaluation)
Moins de 100	6,6%	2,8%	50,0%
100 - 199	44,8%	22,6%	33,3%
200 - 399	36,5%	59,3%	16,7%
400 - 499	4,4%	2,8%	0,0%
Plus de 500	7,7%	8,5%	0,0%

Tableau 6: Derniers produits alimentaires que les bénéficiaires se souviennent d’avoir achetés

Catégorie alimentaire	% des ménages qui ont acheté	Quantité moyenne par ménage
Céréales	88,9%	0,9 kg
Légumes secs	66,7%	0,4 kg
Viande/volaille	0,0%	
Poisson	50,0%	0,6 poisson (hareng fumé)
Œufs/produits laitiers	0,0%	
Fruits	27,8%	2,6 fruits
Légumes/légumes verts	44,4%	3,6 légumes/légumes verts
Huile	44,4%	0,5 l
Condiments	55,6%	1 cube Maggi

Tableau 7: Nombre de repas pris au cours des dernières 24 heures (N=18)

Nombre de repas	CAP ex ante	CAP ex post	Évaluation
3	4,4%	12,1%	0,0%
2	39,0%	68,4%	44,4%

1	55,5%	23,1%	55,6%
0	1,1%	0,0%	0,0%
Moyenne/jour	1,5	1,9	1,3

Tableau 8: Types d'aliments consommés au cours des dernières 24 heures (N=18)

Catégorie alimentaire	% des ménages qui ont consommé
Céréales	94,4%
Tubercules	5,6%
Légumes secs	27,8%
Viande/volaille	0,0%
Poisson	11,1%
Œufs/produits laitiers	0,0%
Fruits	16,7%
Légumes/légumes verts	61,1%

Tableau 9: Pourcentage de plans effectivement produits dans chaque quartier par rapport aux objectifs

Plants	Djobel	Terre Blanche
Tomates	10%	40%
Poivrons verts	60%	160%

Aubergines	100%	100%
Piments	60%	160%
Oignons	140%	50%
Épinards	30%	7%
Poireaux	19%	0%

Tableau 10: Nombre de ménages ayant planté et récolté des légumes (N=12)

Planté/récolté	Djobel (N=7)	Terre Blanche (N=5)
Tomates	7/2	2/1
Poivrons verts	1/0	4/2
Aubergines	1/0	4/2
Piments	7/0	3/1
Oignons	4/0	4/0
Épinards	7/7	4/4
Poireaux	7/4	3/1

Tableau 11: Récolte moyenne de légumes par bénéficiaire, en grammes

Variété	Djobel	Terre Blanche
Tomates	1 451 63	1 157 00
Poivrons verts	107 89	79 00

Aubergines	302 11	1 033 00
Piments	22 32	54 00
Oignons	258 74	80 00
Épinards	859 74	752 00
Poireaux (feuilles)	49 79	9 00
Poireaux (blanc)	217 11	56 00

Tableau 12: Nombre de bénéficiaires qui ont continué ou qui vont continuer à cultiver leur jardin potager (N=12)

Variété	Djobel (N=7)	Terre Blanche (N=5)
Tomates	2/7	1/5
Poivrons verts	0/7	1/5
Aubergines	0/7	0/5
Piments	0/7	0/5
Oignons	7/7	1/5
Épinards	7/7	4/5
Poireaux	2/7	1/5